

MAROC

**Rapport
sur le Développement Humain
dans les Provinces du Sud
du Royaume**

Acquis et perspectives

Par

Emmanuel Dierckx de Casterlé

Economiste

Ancien Représentant Résident

du Programme des Nations Unies pour le Développement

Pour

**l'Agence pour la promotion et le développement
économique et social des provinces du Sud du Royaume**

Août 2008

MAROC

**Rapport
sur le Développement Humain
dans les Provinces du Sud
du Royaume**

Acquis et perspectives

Par

Emmanuel Dierckx de Casterlé

Economiste

Ancien Représentant Résident

du Programme des Nations Unies pour le Développement

Pour

**l'Agence pour la promotion et le développement
économique et social des provinces du Sud du Royaume**

Août 2008

Sommaire

Introduction	5
I. Dynamique de la population: des transitions pro-développement	9
1.1. Population : état des lieux et transitions	9
1.1.1. Population: état des lieux	9
1.1.2. Transition démographique et urbaine.....	9
1.2. Profil socio-démographique: les tendances lourdes	11
1.3. Démographie et développement : quelle inter-relation?	12
II. Développement économique et social : infrastructures et potentialités	15
2.1. Infrastructure sociale de base	15
2.2. Equipements sociaux	16
2.3. Potentialités de croissance économique	16
2.4. Revenu par habitant : niveaux et sources	17
III. Sources du développement humain : le capital humain en tête.	19
3.1. Accès au savoir et à l'instruction	19
3.2. Accès aux soins de santé	22
3.3. Accès à un niveau de vie décent	22
3.3.1. Bien-être économique	22
3.3.2. Réduction de la pauvreté	23
3.3.3. Développement 'pro-pauvres'	24
3.4. Emploi des ressources humaines	25
3.4.1. Niveau d'emploi	25
3.4.2. Qualité des ressources humaines	28

IV. Développement humain : niveau, tendances et perspectives	31
4.1. Indicateur de développement humain (IDH): niveau et sources	31
4.2. Evaluation rétrospective et perspective de l'IDH	33
Conclusions	37
Analyses détaillées	41
Analyse 1 :	
Infrastructure éducative : ressources et rendement.	41
Analyse 2 :	
Système sanitaire : ressources et résultats	43
Annexes statistiques	45
Annexe 1 :	
Profil démo-socio-économique comparé des régions du sud	46
Annexe 2 :	
Données sectorielles sur les régions du sud	55
Annexe 3:	
Classement des communes selon le taux de pauvreté	67
Glossaire	
Approches, concepts et définitions des indicateurs	71

Introduction

Pendant longtemps, la recherche et les travaux économiques se sont caractérisés par un intérêt excessif porté à la création de richesses matérielles, tandis que les concepts liés à l'être humain et à sa capacité à mener une vie épanouie étaient refoulés à la périphérie des grands débats internationaux sur le développement.

Au début des années 1990, le PNUD, par le biais de son Rapport mondial sur le développement humain de 1990, a suggéré le renversement de la perspective qui consistait jusqu'alors à mettre l'accent sur le progrès matériel comme finalité unique.

Le PNUD ouvrait la voie à une approche nouvelle du développement et de la croissance économique, qui intégrait des problématiques d'environnement, de renouvellement des ressources, de pauvreté, de répartition sociale des richesses créées, de droits humains et d'exercice des libertés.

Cette approche était une réponse aux limites de la mesure classique du progrès par le 'PIB par habitant', en considérant, d'une part, que le revenu n'est que l'un des moyens d'élargir les possibilités individuelles de choix et de bien-être, et d'autre part, que ces possibilités essentielles sont, pour un individu, de vivre longtemps, en bonne santé, d'acquérir des connaissances, de jouir du droit à la dignité et de pouvoir accéder aux opportunités de créativité et de productivité dans les sphères politique, économique et sociale.

Au cours du travail de recherche dont le présent rapport est une synthèse, c'est ce référentiel conceptuel que l'on retrouvait quasi-systématiquement dans le discours des acteurs et responsables du développement dans les provinces du Sud du Royaume du Maroc, qu'ils appartiennent à l'administration d'État, aux collectivités locales, au tissu associatif ou au secteur privé.

Au-delà du discours, ce travail de recherche a permis d'établir l'indicateur de développement humain dans les provinces du sud à 0,729 en 2006.

Ce chiffre témoigne d'une dynamique qui, si elle se poursuit, devrait permettre aux provinces du Sud de se hisser à moyen terme au niveau considéré par le PNUD comme celui d'un développement humain élevé.

Mais ce chiffre témoigne également du chemin parcouru depuis la réintégration au Maroc des provinces du Sud. À ce moment là, en 1975, près de 50% de la population du Sahara vivait en dessous du seuil de pauvreté. L'analphabétisme était quasi généralisé et l'indicateur de développement humain dans cette zone était de 0.408, largement inférieur à celui affiché à l'époque par le reste du pays.

Aujourd'hui, l'ensemble formé par les trois régions qui couvrent les provinces du Sud dépasse dans ces domaines toutes les régions du Maroc, à l'exception des deux régions centrées autour de Rabat, la capitale, et de Casablanca, la grande métropole du pays.

De même, entre 1984 et 2004, le niveau de vie a plus que doublé dans les provinces du sud, et la pauvreté est passée de 29.4%, soit le taux le plus élevé du Maroc, à 9.8%, taux de pauvreté le plus bas du pays.

Sur le plan économique, la part de ces régions dans la création de richesses s'élève depuis 2004 à 4 % de la production nationale. Au niveau de l'emploi, cette proportion s'élève sur la période 2000 – 2006 à plus de 6% du nombre total d'emplois créés au Maroc. Ces deux chiffres sont à rapprocher des 2.7% que représente la population des provinces du Sud par rapport à la population du pays en 2004.

Les performances des provinces du Sud, dans l'absolu déjà, mais surtout en comparaison des autres provinces du Maroc, invitent à penser qu'un volontarisme particulier a été engagé par les pouvoirs publics dans cette partie du pays.

De fait, le développement des provinces du Sud semble avoir été une priorité gouvernementale dès la réintégration de ce territoire au Royaume. Ainsi, un département chargé des affaires sahariennes a été mis en place au sein du Gouvernement marocain dès 1977, pour coordonner les actions sectorielles de l'État dans les provinces du Sud.

En 1992, ce ministère a disparu, et la coordination des différentes actions sectorielles de l'État sur les provinces du Sud a été prise en charge par une administration dédiée dépendant du premier Ministre.

10 ans plus tard, une structure nouvelle était créée, sous la forme d'une Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume. Depuis, de nouveaux concepts et une nouvelle approche dans la conduite de l'action publique dans les provinces du Sud sont en place : les différents processus du développement et les projets lancés se revendiquent tous de la culture du partenariat et de l'implication des acteurs locaux et des habitants dans la définition des actions et des priorités.

Aujourd'hui, le développement des provinces du sud s'appuie essentiellement sur l'action relative à l'emploi, le pouvoir d'achat, l'habitat insalubre, les services sociaux de base (1) et les équipements collectifs (2) ainsi que l'intégration de la population dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de développement.

En fait, Les provinces du sud constituent aujourd'hui un exemple régional remarquable de développement humain et de croissance économique rapides, et doivent pouvoir le rester, compte tenu de la dynamique de développement de l'ensemble du pays. De même, les acquis accumulés dans les provinces du Sud depuis leur réintégration au Royaume devraient, à terme, leur permettre de franchir le seuil de l'irréversibilité en termes de développement humain.

Il faut toutefois souligner que le processus de développement ayant conduit aux performances économiques et sociales des provinces du Sud a traversé des cycles d'inflexions et de reprises.

Il faut également souligner que ce dynamisme économique et social crée des effets d'attraction sur des habitants d'autres régions, plus pauvres et qui veulent tirer profit des opportunités qui existent dans ces provinces.

Naturellement, ces phénomènes tendent à exercer des pressions sur les indicateurs de développement humain dans ces provinces. Il en résulte que le maintien à terme de hauts niveaux d'IDH dans les provinces du Sud est tributaire de la capacité des structures locales à s'adapter et à répondre à une demande accrue d'insertion sociale, d'infrastructures et de services locaux.

Les pouvoirs publics sont par conséquent appelés à prêter une attention spécifique aux mutations profondes, démographiques, sociales et économiques que ces phénomènes de développement et de croissance plus rapides qu'ailleurs induisent dans cette région.

Ce sont ces questions qui délimitent le périmètre du présent rapport, dont l'objet est de fournir les données et les informations permettant de réfléchir sur les conditions de pérennité de l'évolution remarquable de l'IDH dans les provinces du Sud du Maroc. ■

1) éducation, santé, logement etc.

2) routes, réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité etc.

LES PROVINCES DU SUD DU ROYAUME DU MAROC : COMPOSANTES, LOCALISATION ET ATOUTS CLIMATIQUES

Les provinces du Sud couvrent une superficie de 416.474 Km², soit près de 60% de la superficie du Royaume du Maroc. Elles disposent d'importants atouts géographiques et climatiques, voire économiques et touristiques. Ces atouts se conjuguent à des évolutions démographiques, sociales et économiques favorables et font des provinces du Sud un exemple type d'espace émergent.

Ces provinces sont organisées dans trois régions :

1. la région de Guelmim-Es Semara comprend les provinces de d'Assa Zag, Guelmim, Es Semara, Tan Tan et Tata. Elle s'étend sur une superficie de 133.730 km². Elle est délimitée au nord par la région du Souss-Massa-Draâ, au Sud par la région de Lâayoune-Boujdour-Sakia El Hamra, à l'Est par la frontière algérienne et à l'Ouest par l'Océan Atlantique et par la région de Lâayoune-Boujdour-Sakia El Hamra.
2. la région de Lâayoune-Boujdour-Sakia-El Hamra comprend les provinces de Laâyoune et Boujdour. Elle est située dans la partie centrale du Sahara marocain. Elle s'étend sur une superficie de 139.480 Km². Elle est délimitée au Nord par la région de Guelmim-Es Semara, au Sud par la région de Oued Eddahab-Lagouira, à l'Est par la Mauritanie et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.
3. la région de Oued Ed Dahab-Lagouira dont la superficie est de 142.865 Km². Elle englobe les provinces d'Aousserd et d'Oued Eddahab, et est baignée à l'Ouest par l'Océan Atlantique, délimitée au Nord par la région de Lâayoune-Boujdour-Sakia El Hamra, et au Sud par la Mauritanie.

Le relief de ces régions est constitué à l'Ouest d'un plateau traversé par des oueds asséchés, de quelques dunes, ainsi que de falaises. Ces régions sont par ailleurs marquées par de grandes dépressions telles que les graïrs et les sebkhas, qui sont en fait des lacs temporaires dont l'évaporation libère des efflorescences salines. Le relief de la partie orientale de ces régions est constitué de la dorsale de Réguibet, située entre Zemmour et Tichla. La pluviométrie et les ressources hydriques souterraines, bien que peu abondantes, alimentent en eau les oasis et terres cultivées de ces régions et permettent la constitution d'une végétation, composée essentiellement de thuya, de genévrier, d'acacia et de tamarix, végétation qui sert de pâture au cheptel des éleveurs.

Le climat des régions du sud reste relativement modéré et varie en fonction des latitudes et de la proximité de l'océan. Celui de la région de Guelmim-Es Semara est typiquement saharien. Soumise aux influences contrastées de l'Anti-Atlas, connu pour son climat aride, et de l'ouest, tempéré par la fraîcheur Atlantique, cette région est marquée par des étés chauds et secs et des hivers froids. Les vents dominants soufflent du côté Ouest (Gharbi) et du côté Est (Chergui). Par ailleurs, la présence des anticyclones dans cette région rend les précipitations très rares.

La région de Lâayoune-Boujdour-Sakia El Hamra, est quant à elle grandement influencée par la fraîcheur de l'océan qui se fait sentir sur une bande côtière d'une largeur d'environ vingt kilomètres. En effet, sur le littoral, l'amplitude thermique annuelle moyenne est de 10°C durant la saison hivernale et de 25°C durant la saison estivale. Au-delà de cette bande côtière, et plus à l'Est, le climat devient plus aride.

Dans la région de Oued Eddahab-Lagouira, la bande océanique se caractérise par un climat tropical tempéré, traversé par un courant froid en provenance des îles Canaries. La moyenne des précipitations y est très faible et varie d'une année à l'autre. Cette partie de la région se caractérise par l'humidité donnant lieu durant la nuit à de la rosée bénéfique pour l'agriculture et la régénération des parcours pastoraux.



Dynamique de la population : des transitions pro-développement

1.1. Dynamique de la population : état des lieux et transitions

1.1.1. Population : état des lieux

La population des trois régions du sud a été évaluée au cours du recensement national de 2004 à 817.929 habitants, soit 2,7% de la population totale du Maroc. Au cours de la dernière période intercensitaire, de 1994 à 2004, elle a augmenté à un taux annuel moyen de 3,2%, c'est à dire largement le double de celui de 1,4% de l'ensemble du Maroc. Ce taux varie fortement d'une région à une autre : il a atteint 10,5% à Oued Ed Dahab-Lagouira, 3,8% à Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et 1,8% à Guelmim-Es Semara (tableau 1 ci-après).

À l'intérieur de cet ensemble, la population des provinces recouvertes depuis 1975 a enregistré au cours de cette période un taux d'accroissement annuel moyen de 5,3%.

Ce taux a été de 23,4% dans la provinces d'Aousserd, 8,7% dans la provinces de Oued Ed Dahab, 7,8% dans la province de Boujdour, 7,1% dans la province d'Assa-Zag et 4,3% dans la province d'Es Semara.

L'accroissement relativement rapide de la population de ces régions a ainsi fait que leur poids dans la population du Maroc s'élève de 2,3% à 2,7% entre 1994 et 2004. Il s'accompagne d'une série de transitions, notamment aux niveaux démographique et urbain.

1.1.2. Transition démographique et urbaine

La particularité de la croissance de la population dans cet espace est qu'elle s'inscrit à la fois dans la logique de la transition démographique observée à l'échelle nationale (3), et dans celle d'un espace d'accueil de populations désireuses de profiter des opportunités d'emploi et d'activité ainsi que des équipements, infrastructures et services sociaux rendus disponibles par l'État dans les provinces du Sud.

Entre 1999 et 2004, la région de Oued Ed Dahab-Lagouira a accueilli l'équivalent de 20,5% de sa population. Cette proportion a été de 14,9% pour Laâyoune-Boujdour-Sakia-El Hamra, et 9,1% pour Guelmim-Es Semara. Comme le montre le graphique 1 ci-après, ces flux migratoires paraissent clairement s'orienter vers les régions, voire les provinces où la pauvreté est la plus faible, par effet d'appel.

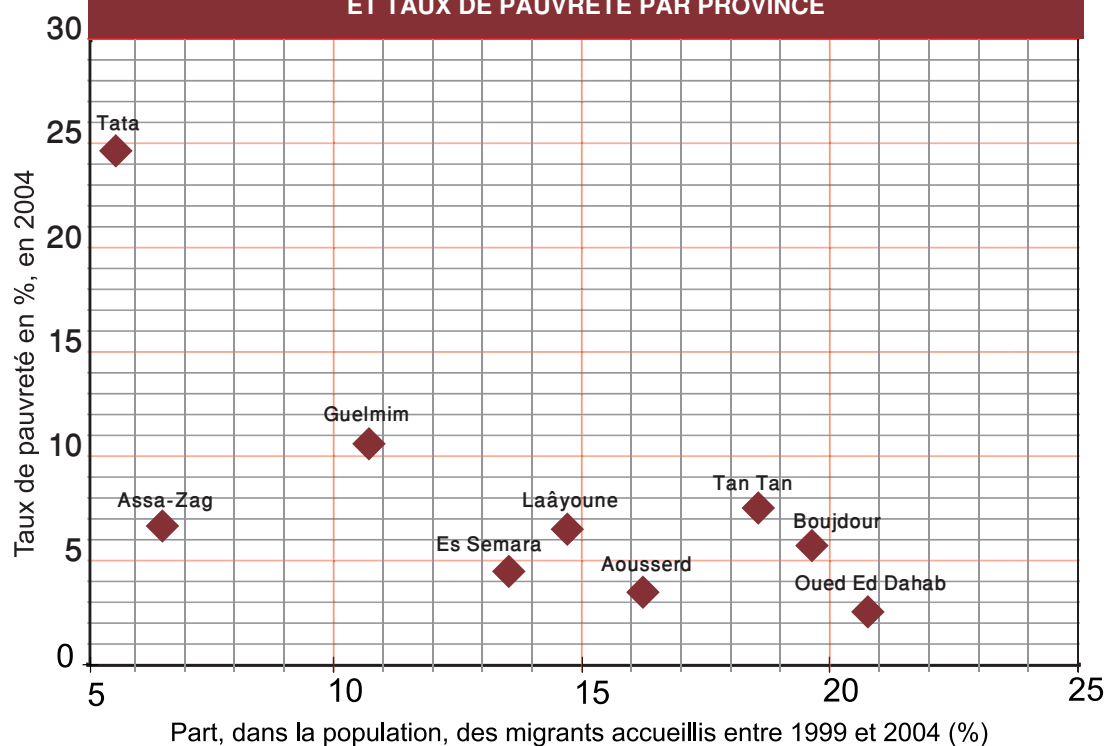
3) L'évolution de la population du Maroc durant la dernière période intercensitaire 1994/2004 montre que le pays est entré dans une phase de transition démographique rapide. Cette transition est marquée par la baisse continue du taux d'accroissement de la population qui est passé de 2% à 1,4% ; la diminution de la part des enfants de moins de 15 ans ; l'élargissement non négligeable du pourcentage de la tranche d'âge 15/59 ans et l'augmentation de la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus.

Source : HCP, données des recensements de la population et de l'habitat, de 1994 et 2004.

**TABEAU 1 : EVOLUTION DE LA POPULATION
DES RÉGIONS ET PROVINCES DU SUD ENTRE 1982 ET 2004**

Région/Province	Effectif de la population			Taux d'accroissement annuel moyen en %	
	1982	1994	2004	1982-94	1994-2004
Région Oued Ed Dahab-Lagouira	21.496	36.751	99.367	4,6	10,5
Aousserd	-	2.507	20.513	-	23,4
Oued Ed Dahab	21.496	34.244	78.854	4,0	8,7
Région Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	121.892	175.669	256.152	3,1	3,8
Boujdour	8.481	21.691	46.129	8,1	7,8
Laâyoune	113.411	153.978	210.023	2,6	3,2
Région Guelmim-Es Semara	296.146	386.075	462.410	2,2	1,8
Assa-Zag	-	21.848	43.535	-	7,1
Es Semara	20.480	39.726	60.426	5,7	4,3
Guelmim	128.676	147.124	166.685	1,1	1,3
Tan Tan	47.040	58.079	70.146	1,8	1,9
Tata	99.950	119.298	121.618	1,5	0,2
Ensemble des régions du sud	439.534	598.495	817.929	2,6	3,2

**GRAPHIQUE 1 : FLUX MIGRATOIRES
ET TAUX DE PAUVRETÉ PAR PROVINCE**



En 2004, le nombre moyen d'enfants par femme n'a déjà plus été que de 3,5 à Oued Ed Dahab, de 3,1 à Es Semara et Boujdour, de 2,9 à Assa-Zag et à Tata et de 2,6 à Laâyoune contre 2,5 à l'échelle nationale. C'est dire qu'à l'instar d'agglomérations comme Casablanca, Rabat-Salé, Tanger ou Marrakech, la croissance démographique que connaissent les provinces sahariennes s'explique pour l'essentiel par l'attrait qu'elles exercent sur des habitants d'autres régions du pays, moins riches ou plus démunies.

Ces flux migratoires contribuent à la progression rapide de l'urbanisation dans les régions du sud. En fait, le taux d'urbanisation de ces régions a atteint 71,5% en 2004 contre 68,4% en 1994. A l'échelle nationale, ce taux est passé, au cours de la même période, de 51,5% à 55,1%. Par région, c'est Laâyoune-Boujdour-Sakia Al Hamra qui présente une structure spatiale très urbanisée avec un taux de 92,3%, suivie d'Oued Ed Dahab-Lagouira et de Guelmim-Es Semara, avec respectivement 62,2% et 60%. Par province, Tata présente un taux d'urbanisation très inférieur à la moyenne nationale, de seulement 32,1%.

Cette urbanisation impacte la structure démographique de la population. Comme le montre l'encadré 2, dans les régions du sud, la taille moyenne des ménages a affiché, entre 1994 et 2004, une baisse sensible, de 5,8 à 5,4, comparable à celle observée à l'échelle nationale, de 5,9 à 5,3. Cette période a également été marquée par la baisse de la part des enfants de moins de 15 ans au profit de la tranche d'âges '15 - 59 ans'. En 10 ans, de 1994 à 2004, le poids des 'moins de 15 ans' est passé de 37,5% à 33%, celui des '15 - 59 ans' de 56,8% à 60,8%, alors que le poids de '60 ans et plus' est passée, au cours de la même période, de 5,6% à 6,3%.

1.2. Profil socio-démographique: les tendances lourdes

Dix ans après leur réintégration, en 1985, les provinces sahariennes présentaient un profil démographique qui s'écartait encore de celui du reste du pays sur plusieurs plans. Les structures démographiques qui y régnaient à cette époque étaient encore celles d'une population moins développée que le reste du pays, relativement jeune, à moitié urbanisée et où la taille des ménages était relativement grande. Près de la moitié de leur popula-

tion (49,4%) était âgée de moins de 15 ans. Alors que le nombre des personnes en âge d'activité économique, entre 15 et 60 ans, y était inférieur (44,4%) à celui du reste du pays (50,1%).

Dès le début des années 2000, les indicateurs démographiques enregistrés dans les provinces du sud convergeaient vers ceux observés à l'échelle nationale. Cette convergence montre que l'intégration de ces régions dans le reste du pays s'opérait aussi sur le plan démographique et humain, avec comme caractéristiques les plus remarquables, une grande amélioration des niveaux et cadres de vie depuis la fin des années 80, une forte urbanisation conjuguée à une tendance vers la maîtrise de la fécondité, une réduction de la taille des ménages et une baisse considérable de l'importance relative des enfants dans la composition des ménages, au profit de la tranche de population potentiellement active.

Cette transition démographique est d'autant plus appréciable qu'elle n'a pas encore généré de vieillissement sensible de la population. Le poids, dans la population, des personnes âgées de 60 ans et plus a augmenté à un rythme inférieur à la moyenne nationale.

En plus de la baisse conjointe de la mortalité infantile et de la fécondité, l'arrivée de nouvelles populations en âge d'activité économique modifie la structure démographique en faveur de la population économiquement active et contrecarre le vieillissement de la population, représenté par le moindre nombre relatif des personnes à l'âge de la retraite.

LA CONVERGENCE DES RÉGIONS DU SUD VERS LES STRUCTURES DÉMOGRAPHIQUES NATIONALES

En 2004, les régions du sud comptaient 152.183 ménages. Ces derniers ont fait l'objet, entre 1994 et 2004, de changements, plus ou moins nets, en termes de composition démographique. Ces changements s'inscrivent tous dans la tendance des indices démographiques de ces régions vers ceux observés à l'échelle nationale.

Dans ces régions, la taille moyenne des ménages a affiché, entre 1994 et 2004, une tendance à la baisse similaire à celle observée à l'échelle nationale. En effet, le nombre moyen de personnes par ménage est passé, au cours de cette période, de 5,8 à 5,4 dans les régions du Sud contre respectivement 5,9 et 5,3 au niveau national. Par milieu de résidence, on relève que le milieu rural des régions du sud se caractérise par une taille des ménages légèrement plus élevée par rapport au reste du Royaume. Le nombre moyen de personnes par ménage a été évalué en milieu rural, en 2004, dans les régions du sud à 7,1 enregistrant seulement une très légère baisse par rapport à 1994, soit 7,2. Ces ratios ont été estimés au niveau national à respectivement à 6,6 et 6,0 au cours de la même période.

De son côté, la composante 'structure par âge' de la transition démographique observée dans les régions du Sud est, à l'instar de la totalité de la population marocaine, marquée par la baisse de la part des enfants de moins de 15 ans au profit de la tranche d'âge 15/59 ans. Ainsi, cette part est passée de 37,5% à 33% entre 1994 et 2004 ; celle des 15/59 ans a atteint 60,8% en 2004 contre 56,8% en 1994, alors que la tranche d'âge de 60 ans et plus est passée, au cours de la même période, de 5,6% à 6,3%. La différence constatée entre les régions du sud et l'ensemble du pays est liée au vieillissement de la population, mesuré ici par la proportion des '60 ans et plus'. Cette proportion s'élève à 8,0% à l'échelle nationale. De son côté, la part dans le total de la population, des enfants est encore relativement élevée dans les régions du sud, en comparaison avec l'ensemble du pays. Plus précisément, la transition démographique est moins avancée dans les provinces d'Assa Zag, Es Smara et Tata qui enregistraient en 2004, une proportion des moins de 15 ans similaire à la moyenne nationale de 1994. Elle est cependant plus avancée dans les provinces de Laâyoune et de Oued Ed Dahab.

1.3. Démographie et développement humain : quelle interrelation ?

D'après les sections précédentes, il est clair que le développement des régions du sud est, de plus en plus, soutenu par des structures démographiques favorables à l'amélioration des niveaux moyens de vie. Réciproquement, ces améliorations dans les niveaux de vie feraient des provinces du Sud une destination de plus en plus privilégiée des migrations internes. Autrement dit, les pouvoirs publics marocains sont invités à préparer la suite du processus de développement, d'équipement, d'infrastructures et de prestations de services sociaux dans les provinces du Sud dans une perspective où, à l'instar d'Agadir au centre du Royaume, des villes comme Laâyoune, Dakhla, Boujdour, Guelmim et Tan Tan sont envisagées comme des pôles d'attraction humaine et des espaces de croissance économique.

En conséquence, il est crucial que les pouvoirs publics anticipent la pression que ces évolutions feront nécessairement peser sur le secteur de l'habitat, sur les services sociaux et sur les infrastructures et équipements locaux. À long terme, ce sont les acquis de plus de trente années de croissance de l'IDH (4) qui seraient obérés si la planification stratégique ignorait l'évolution de la démographie des provinces du Sud. ■

4) Cf. annexes 1 et 2.

LES PROVINCES DU SUD, UN ESPACE PRIVILÉGIÉ PAR LA MIGRATION INTERNE.

L'attrait des régions du sud au regard des investissements considérables qui y sont réalisés, notamment en termes d'élargissement de l'accès à l'emploi, aux services sociaux et à l'infrastructure de base, explique le rythme d'expansion de la population à un rythme relativement plus important par rapport à la moyenne nationale. Selon le recensement 2004 de la population, 12% des habitants (de 5 ans et plus) qui résidaient en 2004 dans la région sud, habitaient cinq ans plus tôt dans une autre région. Cette proportion atteint 20,5% à Oued Ed Dahab-Lagouira, 14,9% à Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et 9,1% à Guelmim-Es Semara contre 4,4% à l'échelle nationale. Elle est de 5,8% dans le Grand Casablanca et de 6,1% à Rabat-Salé-Zemmour-Zaër.

Pourcentage des personnes résidant dans d'autres régions en 1999

	Régions	Pourcentage
Région Sud	Oued Ed Dahab-Lagouira	20,5
	Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	14,9
	Guelmim-Es Semara	9,1
	Total région sud	12,1
	Grand Casablanca	5,8
	Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	6,1
	Maroc	4,4

Source : RGPH 2004, HCP

Par province, on relève qu'Oued Ed Dahab et Boujdour enregistrent les proportions les plus importantes des personnes, âgées de cinq ans et plus, qui résidaient avant 1999 dans une autre province, soit respectivement 21% et 19,5%. La province de TanTan vient en troisième rang avec 18,5%. Autrement dit, pour ces trois provinces presque le 1/5 de leur population n'y habitait pas encore en 1999.

Pourcentage des personnes résidant dans d'autres provinces en 1999

	Régions	Pourcentage
	Aousserd	16,1
	Oued Ed Dahab	21,0
	Boujdour	19,5
	Laâyoune	14,7
	Assa-Zag	6,4
	Es Semara	13,5
	Guelmim	10,3
	Tan Tan	18,5
	Tata	5,5
	Total région sud	13,2
	Maroc	5,8

Source : RGPH 2004, HCP



Développement économique et social : infrastructures et potentialités

2.1. Infrastructures sociales de base : éducation et santé

Les annexes 1 et 2 sont consacrées à une évaluation détaillée des infrastructures sociales éducatives et sanitaires et des ressources humaines dont disposent les régions du sud. Cette évaluation se fonde sur la tendance, au cours des années 2000, des taux de couverture et de rendement des secteurs public et privé de l'enseignement et de la santé, à la base de la composante 'capital humain' du développement humain et économique. Les constats suivants s'en dégagent.

D'une part, les effectifs scolarisés et le rendement de l'enseignement dépendent de la capacité d'accueil et d'encadrement du secteur d'enseignement public en particulier. Leurs évolutions parallèles soulignent la nécessité d'appuyer l'état actuel de la fréquentation scolaire et la rétention par un investissement soutenu visant la pérennité des résultats obtenus et l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé. Il est également nécessaire d'atténuer les disparités régionales observées dans ce domaine.

D'autre part, l'analyse montre que l'offre sanitaire dans les provinces du sud, bien que meilleure que dans le reste du pays, est marquée par le même type de déséquilibre entre l'urbain et le rural qu'au niveau national. Mais même en milieu urbain, la pression démographique pourrait réduire le rendement des investissements réalisés en matière de santé, particulièrement dans les

endroits où la plateforme médicale est de taille relativement restreinte. Ce serait le cas d'Oued Ed Dahab, médicalement bien équipé mais de taille relativement plus petite, où le taux de couverture de la population en personnel médical et paramédical risquerait d'infléchir sous le poids de la croissance démographique.

Pour pérenniser les acquis et la dynamique du développement humain dans les provinces du sud, il paraît indispensable de s'adapter à la forte concentration géographique du croît démographique par un rééquilibrage de la redistribution spatiale des moyens humains et matériels alloués à l'enseignement et à la santé.

Comme le rappelle l'encadré 4, le développement des régions du sud devrait se fonder sur le suivi rigoureux des avancées qu'elles enregistrent par des institutions appropriées. Ce sont là autant de garanties de la durabilité du développement des provinces sahariennes dans leur ensemble.

GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT : LA TERRITORIALITÉ POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

Les provinces du sud ont connu une évolution notable consacrant l'importance d'une gestion territoriale et intégrée du développement humain, économique et social, par la création en 2002 de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud.

C'est effectivement pour disposer d'une vision cohérente du processus de développement humain, économique et social des provinces du Sud, que le Maroc a mis en place en 2002, l'Agence du Sud. L'objectif premier de cette Agence est la mise en œuvre de programmes économiques et sociaux intégrés, la recherche d'un rythme accéléré des réalisations de projets et d'une synergie entre les programmes pour une utilisation efficace des ressources allouées à la région.

Cette gouvernance du développement des régions du sud rejoint l'orientation de l'ensemble du pays vers le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation en vue d'un traitement différencié des questions socio-économiques tenant compte des spécificités locales. Elle s'inscrit non seulement dans le cadre des efforts déployés par le Royaume pour transcender les entraves majeures vers un développement humain accéléré, mais aussi dans le cadre de ses options stratégiques en matière de consolidation des droits de l'homme économiques et sociaux et des réformes fondées sur les principes de bonne gouvernance et de gestion territoriale dans le cadre de la diversification des seize régions du Maroc, en vue de la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

2.2. Équipements sociaux

La disponibilité de l'eau potable et de l'électricité a un impact concret sur les conditions de vie de la population, y compris sur la santé et l'éducation. Dans ce domaine, toutes les provinces du sud affichent un taux d'accès des ménages au réseau d'eau potable supérieur à la moyenne nationale (57,7%). Pour l'électricité, le taux de couverture est supérieur à la moyenne nationale dans presque toutes les provinces du sud. Ce taux varie de 93,2%, à Laâyoune, à 75,9%, à Aousserd, tout en restant supérieur à la moyenne nationale (71,6%). Seule la province de Tata enregistre un taux d'électrification (70,1%) inférieur à la moyenne nationale.

En matière d'assainissement liquide, on relève que la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra enregistre un taux d'assainissement de 50,1%, supérieur à la moyenne du Royaume qui se situe à 48,6%. Les régions de Oued Ed Dahab-Lagouira et Guelmim-Es Semara enregistrent des taux respectifs de 42,4% et 28,4%.

Concernant l'accès au téléphone mobile, les trois régions disposent d'une couverture supérieure à la moyenne nationale : alors que la moyenne nationale de personnes disposant d'un téléphone mobile était de 60,6% en 2004, ce taux était de 72,8% dans la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra ; 66,2% dans la région de Oued Ed

Dahab-Lagouira et 62% dans la région de Guelmim-Es Semara.

À l'intérieur de ces régions, seules les provinces d'Aousserd, d'Assa-Zag et de Tata enregistraient en 2004 des ratios d'équipement inférieurs à la moyenne nationale, avec respectivement 45,6% ; 53,6% et Tata 48,2%.

La situation est différente en matière de téléphonie fixe car seule la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra se démarque avec un taux de couverture quasiment au niveau de la moyenne nationale à 14,2%.

2.3. Potentialités de croissance économique

Dans le domaine économique, la pêche maritime, l'artisanat, le tourisme et l'exploitation des phosphates aujourd'hui, et à terme, le palmier dattier, le chameau et le cactus constituent les secteurs les plus prometteurs en matière de croissance économique.

En particulier, l'activité de pêche maritime peut devenir un relais de croissance décisif, compte tenu de l'effet d'entraînement que ce secteur est susceptible de produire sur l'économie locale par le biais des activités de transformation et de commercialisation qu'il charrie. En 2006, les débarquements de produits de la pêche côtière à partir des régions du sud représentaient 67% en quantité et 40% en

valeur du total des débarquements provenant de la côte atlantique du Royaume.

Cette dynamique est accompagnée par des investissements importants réalisés par les pouvoirs publics ces dernières années en matière d'installations portuaires et d'infrastructures industrielles, commerciales et de formation professionnelle : aujourd'hui, chacune des villes de Dakhla, Laâyoune, Tan Tan et Tarfaya dispose de son port de pêche, et celui de Boujdour est en cours de construction. En outre, 10 villages de pêche avec points de débarquement aménagés ont été mis sur pied pour développer également le créneau de la pêche artisanale.

L'artisanat peut également être considéré comme l'une des activités prometteuses des provinces du sud, compte tenu de la richesse des traditions locales et de l'artisanat varié que cela a développé. Pour promouvoir ce secteur, les pouvoirs publics ont construit des ensembles artisanaux à Laâyoune, Oued Ed Dahab, Guelmim, Assa, Tan-Tan et à Es Semara, au profit de plus de 300 artisans. 11 centres de formation pour l'apprentissage dans les différentes filières ont également été construits au profit de 2900 lauréats. Chacune des trois capitales régionales dispose d'une chambre d'artisanat et, dans l'ensemble des provinces du Sud, ce sont près de 80 associations professionnelles qui encadrent le secteur. Le développement de l'artisanat reste cependant tributaire de l'évolution de la dynamique du tourisme dans les provinces du sud.

Précisément, le secteur du tourisme a le potentiel pour devenir un secteur clé de l'économie dans ces régions. Les provinces du Sud disposent d'atouts réels (5) pour une offre touristique de qualité, en direction à la fois du marché intérieur et de la clientèle internationale. L'investissement dans le tourisme s'est traduit par la construction de plusieurs établissements touristiques, dont, par exemple, 10 unités classées dans la région de Guelmim-Es Semara et 12 dans Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra.

Les provinces du Sud figurent également au Plan Azur, par le biais du programme Plages Blanches dont l'investissement projeté s'élève à 3 milliards

de DH pour une capacité de 24.000 lits.

De même, le "rapprochement" des provinces pour les visiteurs nationaux et étrangers a été un axe important de la politique des pouvoirs publics, avec des investissements importants sur les infrastructures aéroportuaires, qui ont bénéficié d'opérations d'extension et de modernisation, ainsi que sur l'offre commerciale de liaisons aériennes entre plusieurs villes des provinces du Sud et le reste du pays, notamment Casablanca et Rabat.

2.4. Revenu par habitant : niveau et sources

En termes relatifs, le poids économique des régions du sud dépasse largement leur poids démographique (HCP : les Cahiers du Plan N° 14 août/septembre 2007) de 2,7% de la population totale. Les trois régions ont produit en 2004, environ 4% de la production nationale, soit une valeur globale de près de 30 milliards de DH. Cette activité économique a généré une valeur ajoutée estimée à plus de 19 milliards de DH (4,3% de la valeur nationale). La région de Guelmim-Es Semara en crée près de 44% contre 35% pour Laâyoune-Boujdour-Sakia-El Hamra.

Ces données laissent apparaître une réussite enviable des provinces du sud dans le domaine économique. Cet avantage se traduit par un PIB par habitant en 2004 supérieur à la moyenne nationale, principalement dans la région de Oued Ed Dahab-Lagouira, mais aussi à Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra. Seule la région Guelmim-Es Semara ne réalisait qu'un PIB par habitant proche de la moyenne nationale.

Toutefois, la masse salariale dans les régions du sud demeure dépendante des salaires distribués par l'administration publique. Si on prend en compte l'enseignement et les services de santé, l'administration publique distribue environ 8 milliards de dirhams de salaires, soit pratiquement 84% de la rémunération de l'ensemble des salariés dans les régions du sud (HCP : les Cahiers du Plan N° 14 août/septembre 2007). Le développement que connaissent les autres secteurs d'activité commerciale est de nature à réduire cette proportion. ■

5) Les régions du sud disposent d'un potentiel écologique particulier dont notamment le parc naturel de Kniffes classé patrimoine mondial par l'Unesco et la réserve de Guergaratt qui abrite l'une des dernières colonies de phoques moines au monde.



Sources du développement humain : le capital humain en tête

Les sections précédentes ont insisté sur les dynamiques et les potentialités de développement démographique, économique et social des régions du sud. Dans cette partie, il est question d'appréhender leurs apports, mesurés par des indicateurs de résultat, dont notamment ceux sur lesquels se fonde la mesure du développement humain. En effet, en plus du niveau de vie, le calcul de l'IDH intègre des composantes liées à l'éducation (scolarisation et alphabétisation) et à la santé (mesurée par l'espérance de vie à la naissance). Ces composantes sont analysées ici du point de vue tendance passée et état des lieux, comparés à ceux de l'ensemble du pays et des régions les plus performantes en développement humain.

3.1. Accès au savoir et à l'instruction

Dans les provinces du sud, les personnes qui étaient déjà chefs de ménage en 1985, c'est à dire des personnes qui auraient dû être scolarisées du temps de la colonisation espagnole, étaient près de 78% à n'avoir aucun niveau scolaire.

Plus précisément, en plus des 5,9% qui disposaient d'un niveau d'études coraniques, seuls 15% de cette frange de population ont été scolarisés, parmi lesquels 40% n'ont pas dépassé le niveau d'études primaires. Les chefs de ménages qui avaient un niveau d'études secondaires (7,8%) ou supérieures (1,7%) étaient donc très peu nombreux.

En dépit de ce lourd héritage de la période coloniale, l'on note que depuis le début des années 2000, la proportion des chefs de ménage qui n'ont jamais été à l'école a été réduite de manière considérable à 50,6%, soit une proportion largement inférieure à la moyenne nationale d'analphabétisme des chefs de ménage, calculé à 66,1%.

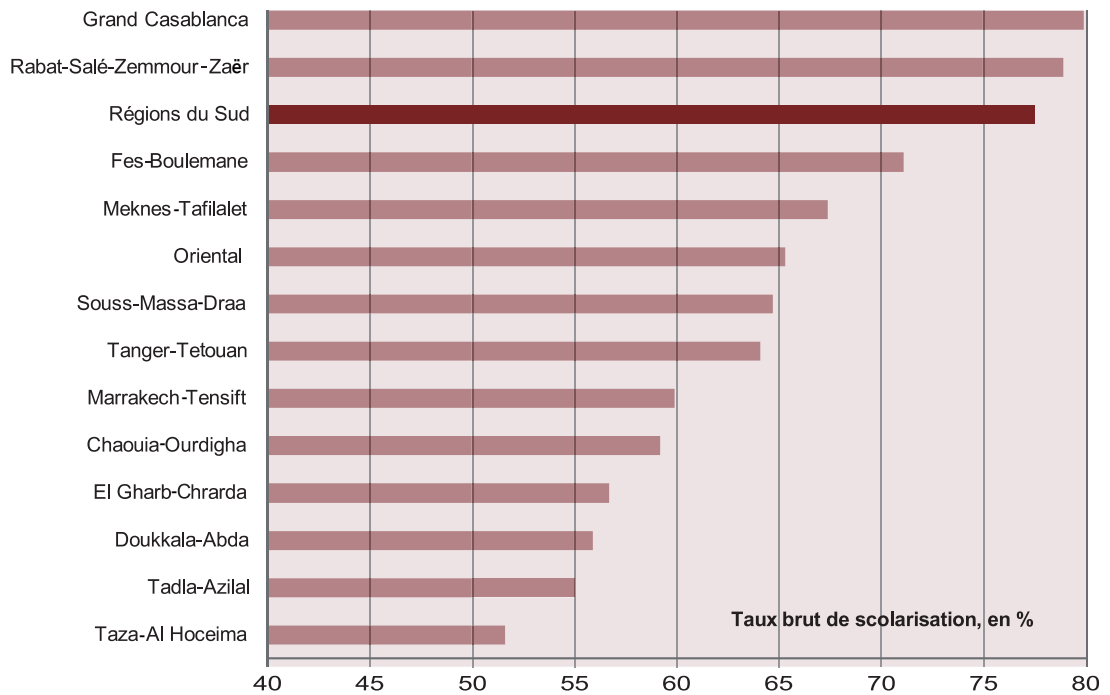
Cette transition socio-éducative se caractérise par

d'importantes proportions de chefs de ménages ayant été scolarisés au primaire (16,1%), au collège (11,5%), au lycée (14,4%) ou encore à l'enseignement supérieur (7,4%). Ces trois dernières proportions ont été sensiblement supérieures à celle observées à l'échelle nationale (resp. 7,4%, 5,7% et 3,9%).

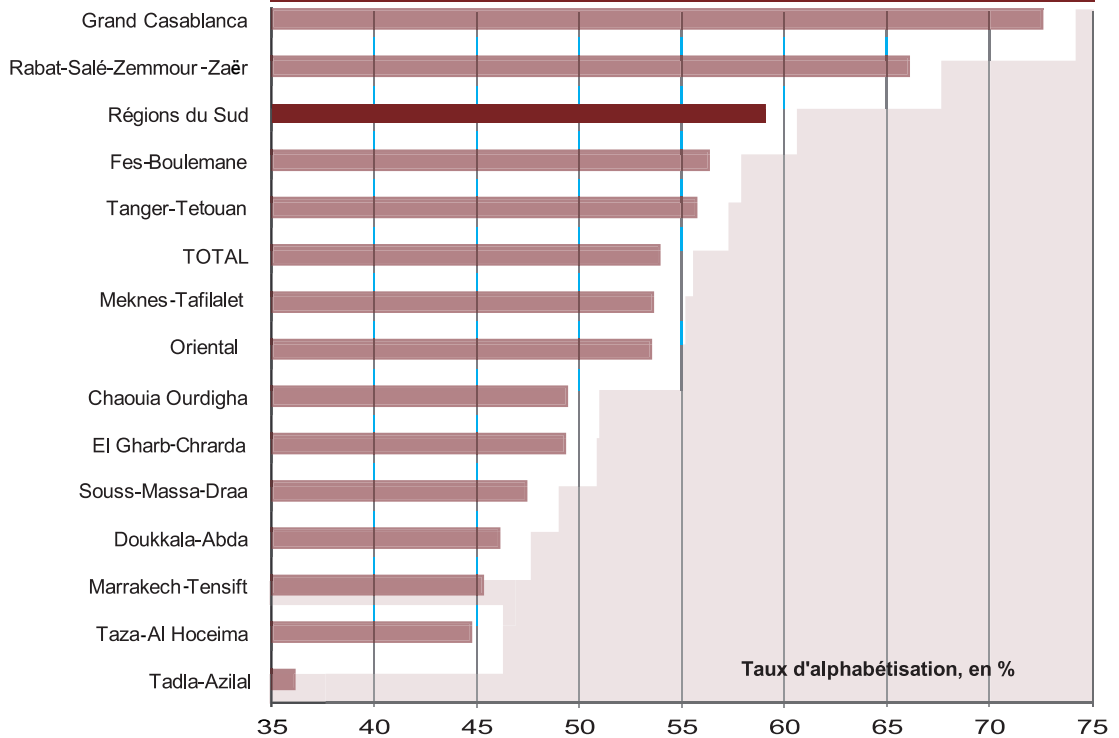
Plus récemment, en 2006, le taux brut de scolarisation - tous niveaux confondus - qui mesure le rapport de l'effectif total des individus en cours de scolarisation à l'effectif de ceux en âge de scolarisation, c'est-à-dire la catégorie des '6 à 22 ans', s'établit au niveau remarquable de 77,5% dans les trois régions du sud, soit mieux que toutes les autres régions du Royaume, à l'exception de la région du Grand Casablanca (84,0%) et de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (78,9%) (graphique 2).

Concernant l'alphabétisation des adultes, on observe le même type de performance pour les provinces du Sud par rapport à la situation du reste du pays (graphique 3).

**GRAPHIQUE 2 : TAUX BRUT DE SCOLARISATION -
TOUS NIVEAUX CONFONDUS SELON LA RÉGION.**



**GRAPHIQUE 3 : TAUX D'ALPHABÉTISATION
DES ADULTES SELON LA RÉGION.**



Source : HCP 2006

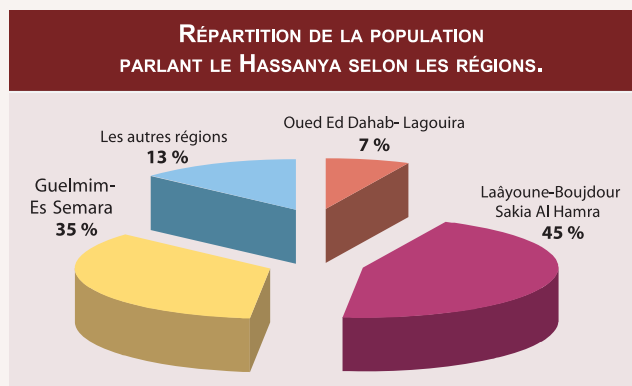
Encadré 5

PRATIQUE LINGUISTIQUE DANS LES PROVINCES DU SUD DU MAROC

Les provinces du sud se caractérisent également par une proportion plus élevée de populations maîtrisant la langue française, évaluée à l'issue du recensement de 2004 à 40,1% à Laâyoune, 38,1% à Oued Ed Dahab et à 35,4% à Es Semara contre 30,4% à l'échelle nationale.

Ce recensement a également fait apparaître qu'environ 195.000 personnes parlent le Hassanya, soit 0,7% de la population totale âgée de 5 ans et plus.

86,8% de cette population réside dans les provinces du sud, avec la région de Laayoune où 40% de la population qui parle le Hassanya ; la région de Oued Ed Dahab-Lagouira avec 21% et de la région de Guelmim avec 18% de locuteurs du hassanya et près de 50% de la population qui parle tachelhit.



EFFECTIF ET RÉPARTITION DE LA POPULATION PARLANT LE HASSANYA

Région	Effectif d'individus de 5 ans et plus parlant Hassanya	% des '5 ans et plus' parlant Hassanya	Répartition selon les régions (%)
Oued Ed Dahab Lagouira	13.501	21,0	6,9
Laâyoune Boujdour Lagouira	86.926	39,6	44,6
Guelmim-Es Semara	68.597	18,0	35,2
Sous-Massa-Draa	13.349	0,5	6,9
Gharb-Chrarda-Bni Hssen	526	0,0	0,3
Chaouia-Ouardigha	617	0,0	0,3
Marrakech-Tensift-El Haouz	3.248	0,1	1,7
Oriental	573	0,0	0,3
Grand-Casablanca	1.778	0,1	0,9
Rabat-salé-Zemmour-Zaer	2.781	0,1	1,4
Doukala-Abda	508	0,0	0,3
Tadla-Azilal	470	0,0	0,2
Meknes-Tafilelet	983	0,1	0,5
Fès-Boulemane	370	0,0	0,2
Taza-El Hoceima-Taounate	186	0,0	0,1
Tanger-Tétouan	329	0,0	0,2
Total	194.742	0,7	100,0

Source : HCP : Données du recensement de la population de 2004

En 2006, ce taux a été de 59,1%, avec 64,5% dans les zones urbaines et 45,2% dans les zones rurales, soit mieux que les moyennes nationales, respectivement situées à 53,9% ; 67,6% et 34,7%.

À l'issue du recensement de 2004, il apparaissait que toutes les provinces des régions du sud, excepté Tata, enregistraient des taux d'analphabétisme inférieurs à la moyenne nationale. L'incidence de l'analphabétisme est particulièrement limitée à Laâyoune (27,7%), Tan Tan (32,3%) et à Es Semara (33,3%) contre 43% à l'échelle nationale. Ce constat est corroboré par la proportion des personnes, âgées de 10 ans et plus, ayant en 2004 un niveau primaire ou secondaire. Cette proportion s'est établie à 61,2% à Oued Ed Dahab, à 63% à Laâyoune et à 56,7% à Es Semara contre 49,5% au niveau national.

3.2. Accès aux soins de santé

Durant les années quatre vingt, les politiques sanitaires mises en œuvre se sont inscrites dans le cadre de la stratégie universelle « la santé pour tous », à laquelle le Maroc a souscrit, accordant plus d'attention au développement et la généralisation des soins de santé primaires. Les efforts déployés dans ce cadre ont permis en effet, d'améliorer les niveaux de couverture de la population en personnels médical et paramédical et en infrastructure sanitaire, notamment celle dédiée aux soins de base et aux actions préventives.

Ces options ont été renforcées par la mise en œuvre de programmes prioritaires nationaux de santé publique, en particulier en matière d'immunisation, d'hygiène du milieu, de santé maternelle et infantile, de planification familiale et de lutte contre les maladies transmissibles.

En se référant aux résultats de l'enquête relative à la santé de la population de 1997, qui rassemble les dernières données disponibles sur la mortalité par région, les trois régions du sud et les régions de Rabat-salé-Zemmour-Zaër et du Grand Casablanca se démarquent du reste du pays dans le domaine de la mortalité infantile et infanto-juvénile. Le taux de mortalité des enfants de moins d'un an était évalué à l'issue de cette

enquête à 37 pour mille à l'échelle nationale contre 22,9 pour mille à Oued Ed Dahab-Lagouira, 33,8 pour mille à Laâyoune-Boujdour-Sakia-El Hamra et 32,9 pour mille à Guelmim-Es Semara. Ces taux ont atteint 15,2 pour mille dans le Grand Casablanca et 21,5 pour mille à Rabat-Salé-Zemmour-Zaër.

Pour le taux de mortalité infanto-juvénile (moins de 5 ans), on relève le même constat, mais avec des écarts plus importants par rapport à la moyenne nationale. Ce taux a été estimé à 27,7 pour mille à Oued Ed Dahab-Lagouira, à 32,4 pour mille à Laâyoune-Boujdour et à 33,9 pour mille à Guelmim-Es Semara, contre 45,8 pour mille à l'échelle nationale (6).

Le pourcentage des accouchements en milieu surveillé a été estimé à Guelmim-Es Semara à 59% contre 53% à l'échelle nationale, 89,2% dans le Grand Casablanca et 86,5% à Rabat-Salé-Zemmour-Zaër. En matière de vaccination, des proportions similaires sont apparues.

Globalement, l'évolution positive de l'espérance de vie à la naissance indique une amélioration réelle des conditions de vie et de santé de la population aussi bien au niveau national que dans les régions du sud. En 2006, l'espérance de vie à la naissance à Oued Ed Dahab-Lagouira (74,8 ans), Laâyoune-Boujdour-Sakia-El Hamra (73,4 ans) et Guelmim-Es Semara (72,3 ans) a été supérieure à la moyenne nationale (71,8 ans). Ces données suggèrent que les régions en question figurent parmi celles où la mortalité infantile est particulièrement réduite, notamment en raison du développement du système sanitaire en place (cf. annexe 2). C'est ainsi qu'à l'instar de l'éducation, la composante 'santé' du développement humain, mesurée par l'espérance de vie à la naissance a été elle aussi, sensiblement améliorée dans les provinces du sud.

3.3. Accès à un niveau de vie décent

3.3.1. Bien-être économique

La composante 'niveau de vie' du développement humain – « bien-être économique » - est définie dans le calcul de l'IDH par le PIB par habitant

6) L'absence de données récentes sur le niveau de la mortalité par région empêche toute confirmation ou infirmation de cette situation au regard de l'évolution présente de l'offre sanitaire dans les régions du sud.

exprimé en Parité du Pouvoir d'Achat du dollar américain (\$ US PPA). En tant que moyenne générale, cet agrégat peut cacher souvent des disparités sociales et spatiales, et ne rend compte ni du niveau de vie réel, ni de l'impact de l'inégale répartition des revenus sur la pauvreté et la vulnérabilité. Ainsi, la véritable préoccupation est de voir dans quelle mesure la croissance économique peut être transformée en bien-être économique, réparti de façon à réduire la masse des populations vivant en dessous des seuils de pauvreté et de vulnérabilité (7), et de favoriser les chances de sortie de la pauvreté en particulier.

L'analyse de ces questions montre qu'en 20 ans, de 1984 à 2004, le ratio de bien-être économique ou le niveau de vie réel a pratiquement doublé dans les provinces du sud (graphique 4). Suite à une croissance annuelle moyenne de 3,3% par an le long de cette période, ce ratio a quasiment doublé entre 1984 et 2004. Pour l'ensemble du Maroc, le taux de croissance du bien-être est monté de 1,7% par an, soit la moitié du taux enregistré dans les régions du sud entre 1984 et 2004.

Cette évolution n'a pas été linéaire car les années

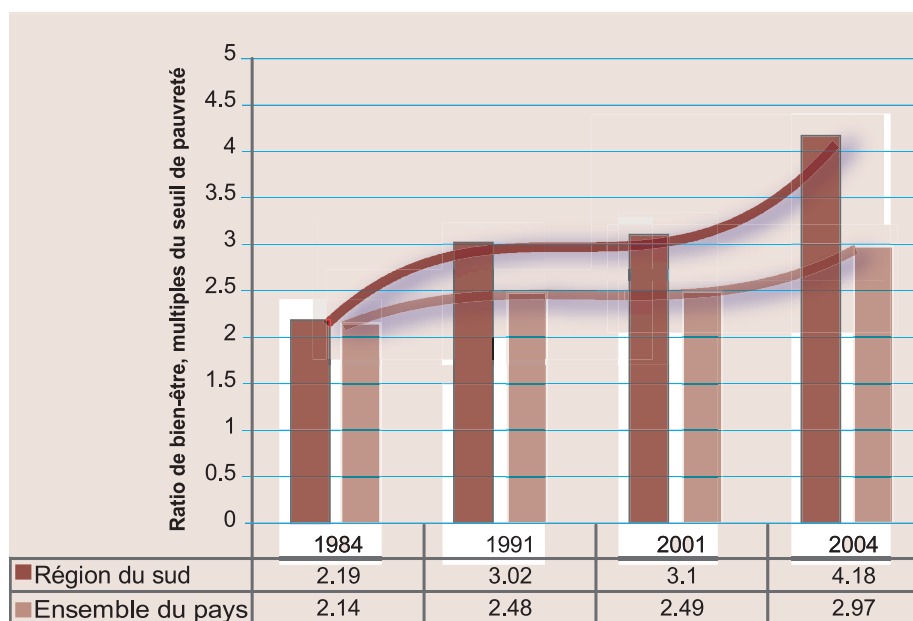
90 ont été marquées par une stagnation de ce ratio : c'est en fait entre 1985 et 1991 (resp. 5,5% et 2,5%), puis de nouveau entre 2000 et 2004 (resp. 6,2% et 3,6%) que la croissance du ratio du bien-être économique a été la plus forte.

Ces évolutions comparées du ratio de bien-être économique font apparaître deux observations fondamentales. La première est que, la croissance du bien-être économique dans ces régions apparaît manifestement corrélée à celle de l'ensemble du pays : l'économie des provinces du Sud est en fait intégrée à l'économie nationale et évolue dans le même sens, que ce soit dans les périodes de stagnation ou d'expansion. La seconde est que, quelle que soit la période, la croissance des niveaux de vie dans les régions du sud est presque deux fois plus élevée que celle observée à l'échelle nationale.

3.3.2. Réduction de la pauvreté

La tendance affichée par la réduction de la pauvreté entre 1984 et 2004 est similaire à celle du bien-être, avec le même type de stagnation de la tendance positive durant les années 90. Cela n'a pas empêché les résultats sur 20 ans dans les trois

GRAPHIQUE 4 :
EVOLUTION DU RATIO
DE BIEN-ÊTRE,
ENTRE 1984 ET 2004



7) Il s'agit de la pauvreté relative dont le seuil est fixé par le Haut -Commissariat au Plan, conformément aux normes internationales, en majorant le seuil de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation conséquente de biens et services non alimentaires. Le taux de pauvreté représente le pourcentage des individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté relative. En 2004, ce seuil a été de 1687 DH par mois pour un ménage moyen en milieu urbain (5,6 membres) et de 1745 DH par mois pour un ménage moyen en milieu rural (6,4 membres).

régions du Sud d'être tout à fait remarquables, avec un niveau de pauvreté qui était, à 29,4%, le plus élevé du pays en 1984, et qui est passé en 2004 à 9,8%, soit le taux le plus bas du Royaume. Ainsi, la pauvreté a reculé de plus de 66% sur 20 ans dans les provinces du Sud, soit deux fois plus qu'à l'échelle nationale (32,4%).

3.3.3. Développement pro-pauvres

Le processus de développement des régions du sud a été affecté par les politiques successives de développement de l'ensemble du Royaume. Son analyse en termes d'interaction avec le développement humain se fonde ici sur une évaluation rétrospective de son rendement en termes de bien-être et de pauvreté. Comme le font constater les données disponibles, ce rendement a été fortement associé à la portée sociale des politiques de développement pratiquées depuis la fin des années 1980.

En fait, une croissance rapide du ratio de bien-être économique couplée à une hausse de la cohésion (indicateur de Gini), et une baisse de la pauvreté et de la vulnérabilité ont été observées entre 1985 et 1991(8), aussi bien à l'échelle nationale que dans les régions du sud. Les raisons en sont la revalorisation des salaires particulièrement dans le secteur public (9) et les bonnes campagnes agricoles de la fin des années 1980. Cette avancée économique n'a pas résisté par la suite à l'impact croissant du chômage, depuis la mise en œuvre du PAS en 1983, et les sécheresses récurrentes des années 1990.

En accordant un intérêt moindre aux dépenses sociales, le PAS a conduit de fait à l'accumulation des facteurs de la pauvreté dont notamment la dégradation des moyens consacrés à l'éducation et à la formation. De même, l'emploi de la

main d'œuvre qualifiée régressait partout au Maroc, sous l'effet du moindre engagement de l'État en tant qu'employeur premier des actifs diplômés.

Ceci a conduit à une restriction des opportunités de revenu des ménages, annonçant les débuts d'une recrudescence du chômage. Les retombées de ces tendances sur la pauvreté ne tardent pas à se manifester. De 1991 à 1994, le taux de pauvreté a augmenté de 10,6 % dans les régions du sud contre 26% à l'échelle nationale (graphique 5). D'où l'échec du schéma de développement préconisé par le PAS « privilégiant l'économique au détriment du social, en supposant que la progression du PIB garantirait, par le biais de l'effet diffusion, la réalisation d'autres objectifs, de type social notamment la réduction du chômage, des inégalités et de la pauvreté» (10).

La fin des années 1990 et le début des années 2000 ont été marquées par un dynamisme économique, social et politique ayant permis de stopper la diffusion de la pauvreté aussi bien dans les régions du sud que dans l'ensemble du pays. Dans ces régions, le taux de pauvreté a été réduit de 17,6% entre 1994 et 1999, contre 1,9% à l'échelle nationale. En effet, la conjonction des impacts sociaux du PAS et les sécheresses récurrentes de la fin des années 1990 a engendré la mise en œuvre du Premier programme de priorités sociales (11) (BAJ 1) en 1996/97, la relance du dialogue social et à partir de 1998, la refonte d'un nouveau paysage politique, social et économique avantageant à la fois la concrétisation des droits humains, économiques et sociaux et la poursuite des réformes structurelles de l'économie et des finances publiques.

Ce processus de développement se limitait, cependant, à la disponibilité des équipements

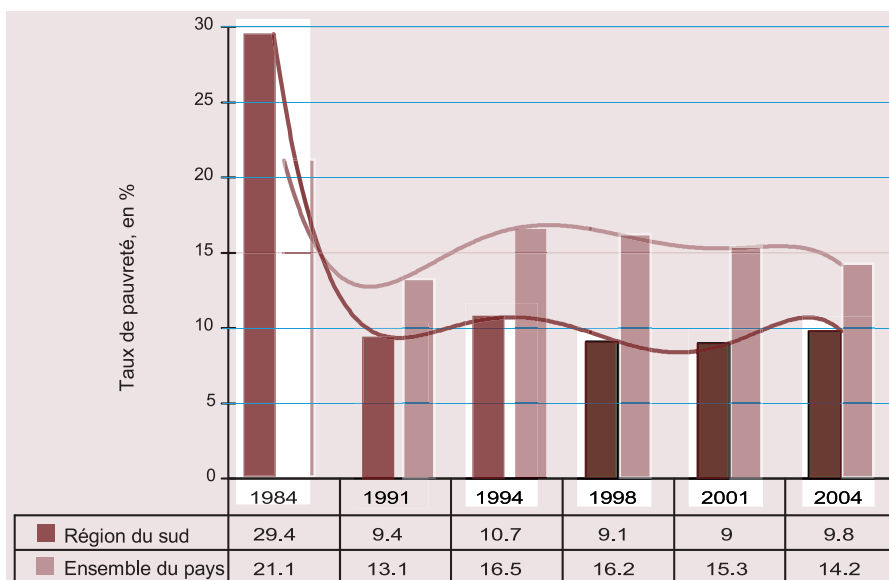
8) De même, selon les comptes nationaux, de 1985 à 1991, le PIB, la consommation des résidents et les exportations ont augmenté, en volume, de 5,0%, 5,3% et 8,0% par an, respectivement, contre des taux respectifs de 3,4%, 3,0% et 6,0% pour la période précédente de 1981-85.

9) Les salaires, particulièrement dans le secteur public, ont fortement augmenté durant la période 1985-91. Le dialogue social et l'adoption des statuts particuliers de certains corps de l'administration ont abouti à des dépenses de personnel plus élevées, passant de 14 à près de 25 milliards de DH, soit 86% d'augmentation.

10) Inégalité, pauvreté et exclusion : la transition sociale et ses déterminants; in HCP, Les Cahiers du Plan 2007.

11) Ce programme a été réalisé entre 1997 et 2003 dans les communes rurales les plus défavorisées relevant des 14 provinces prioritaires. Il a essentiellement consisté en une diffusion de la scolarisation au primaire, des soins de santé de base et de la petite infrastructure locale (emploi).

GRAPHIQUE 5 :
EVOLUTION DU TAUX
DE PAUVRETÉ,
ENTRE 1984 ET 2004



sociaux (12). Il aurait eu un impact significatif sur la pauvreté s'il avait été doublé de mesures renforçant l'accès des ménages pauvres aux services sociaux. C'est ainsi que le dynamisme social et économique de la fin des années 1990 a juste permis de stopper la diffusion de la pauvreté. Dès les années 2000, divers mécanismes appropriés de développement ont été créés ou renforcés (13).

3.4. Emploi et ressources humaines

3.4.1. Niveau d'emploi

En 2006(14), les régions du sud comptaient 253.000 actifs âgés de 15 ans et plus, dont 26,9% dans les zones rurales et 73,1% dans les villes. Par rapport à l'année 2000, la population active a crû au taux annuel moyen de 5,2% contre 1,1% à l'échelle nationale. L'accroissement a été plus important en milieu rural qu'en milieu urbain, soit respectivement 7,1% et 4,5%. Ces proportions ont été évaluées à l'échelle nationale à 1,5% et 0,7%,

respectivement. C'est la région de Guelmim-Es Semara qui enregistrait, en 2006, le taux d'activité le plus faible, soit 37,6% contre 56,6% à Oued Ed Dahab-Lagouira et 48,2% à Laâyoune-Boujdour.

Par ailleurs, l'intégration de la femme dans l'activité économique des régions du sud demeure particulièrement limitée. Dans ces régions, le taux d'activité des femmes (13,5%) est la moitié du taux observé à l'échelle nationale (27,2%). Chez les hommes, en revanche, ces proportions atteignent respectivement 73,4% et 76,4%, c'est-à-dire sans différence significative entre le sud et le reste du pays.

La diffusion notable de la scolarisation dans les régions du sud fait, par ailleurs, que le taux d'activité des '15-24 ans' (restant plus longtemps à l'école) y soit par conséquent de loin le plus faible à l'échelle nationale, soit 25,3% contre 40,1%, respectivement. Inversement, pour des raisons liées aux opportunités d'emploi des diplômés dans ces

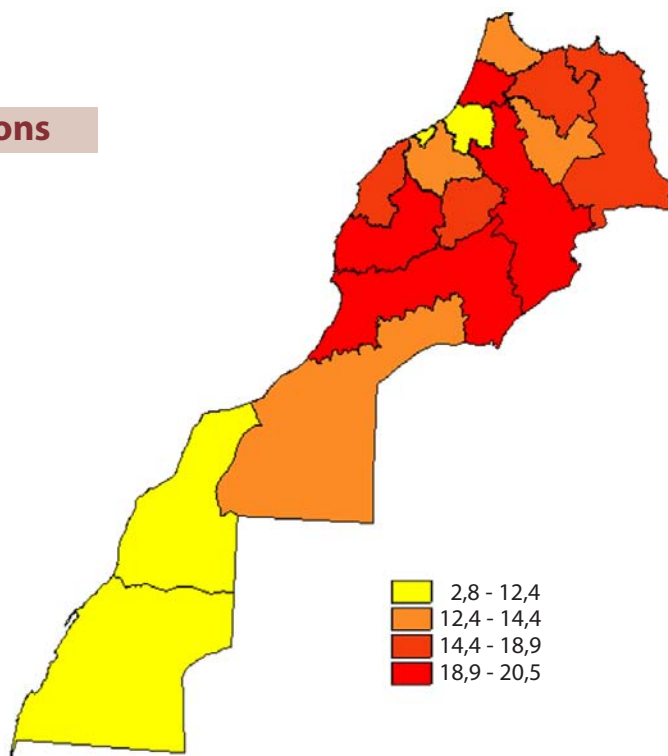
12) La cartographie de la pauvreté 1994-2000 a montré qu'un alignement du taux d'accès effectif des ménages aux équipements sociaux (eau, électricité, route, alphabétisation et santé) au taux national moyen réduirait la pauvreté de 38,2%, et qu'un alignement du taux de disponibilité de ces prestations dans les communes au taux national ne réduirait la pauvreté que de 4,4%. Ce qui signifie qu'il ne suffit pas de mettre en place les équipements sociaux ; il faut assurer l'accès effectif des pauvres à ces équipements pour que la pauvreté se réduise.

13) Il s'agit notamment de la reconduction du BAJ1 par le Plan 2000-04, de la création en 2002 de l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des provinces du sud du Royaume, du Fonds de la lutte contre la sécheresse et la désertification, de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, de l'Agence de développement social, de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences, de la multiplication des intervenants dans le secteur des micro-crédits et de la restructuration de l'Entraide nationale.

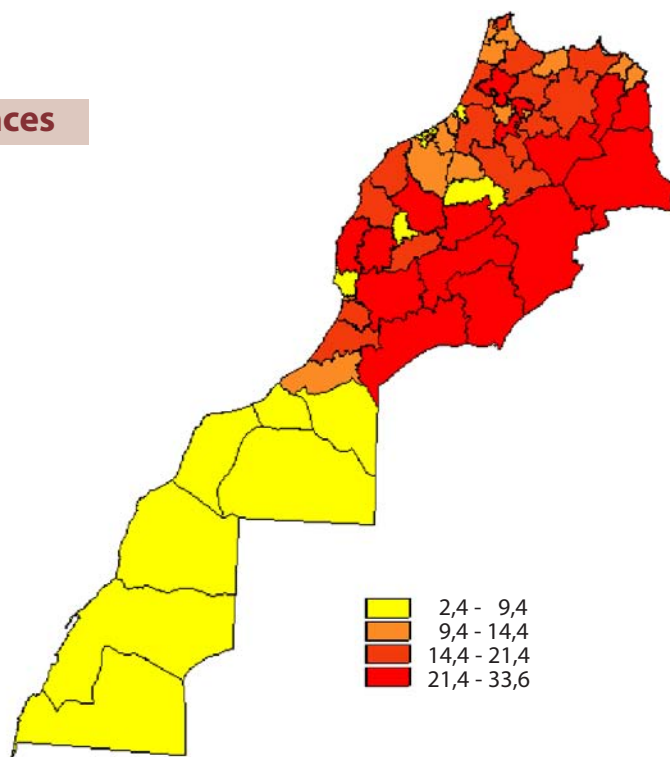
14) Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur l'emploi, 2006.

Taux de pauvreté en %, HCP 2004

Régions



Provinces



Source : HCP, Cartographie de la pauvreté, du développement humain et du développement social, 2004.

Note : Cf. Glossaire en annexe 6 pour la définition des indices de développement humain et social, mesurés par le HCP.

CLASSEMENT DES PROVINCES DU SUD SELON LE TAUX DE PAUVRETÉ

Province	Taux (%) de		Indice de sévérité de la pauvreté en %	Indices provinciaux de développement	
	Pauvreté	Vulnérabilité		Humain	Social
Tata	24,54	21,68	3,44	0,426	0,622
Guelmim	10,37	12,80	1,34	0,599	0,716
Tan Tan	7,70	10,56	1,04	0,656	0,382
Assa-Zag	6,88	10,16	0,88	0,727	0,401
Laâyoune	6,43	9,12	0,86	0,668	0,640
Boujdour	5,87	9,23	0,77	0,668	0,360
Es Semara	4,74	7,45	0,57	0,692	0,874
Aousserd	3,22	4,60	0,36	0,806	0,664
Oued Ed Dahab	2,78	4,68	0,33	0,781	0,557

Source : HCP, Cartographie de la pauvreté, du développement humain et du développement social, 2004.

régions, le taux d'activité des actifs de niveau d'études supérieures y atteint un niveau (70,5%) supérieur à la moyenne nationale (66,5%). Pour les 'sans diplôme', ils enregistrent par contre un taux d'activité inférieur à la moyenne nationale, soit respectivement 38,7% et 51,7%. Il faut donc souligner ici la tendance vers un emploi de plus grande intensité en « matière grise » dans la région sud que dans le reste du pays.

Quant à la population active occupée dans les régions du sud, elle a connu, entre 2000 et 2006, un taux d'accroissement annuel moyen de 6,4% contre 1,9% au niveau national. Dans ces régions, le secteur tertiaire des « services sociaux fournis à la collectivité » (éducation, santé, administration publique) reste le principal pourvoyeur d'emplois dans la mesure où il totalise 60% des emplois disponibles, alors qu'au niveau national, c'est le secteur de l'agriculture qui est le premier créateur d'emplois (45% des emplois disponibles). Le secteur des services crée pour sa part, au niveau national, 35% des emplois disponibles. Globalement, les créations d'emploi dans les régions du sud ont été évaluées à 72.000 postes

entre 2000 et 2006, soit 6,1% des emplois créés à l'échelle nationale au cours de cette période, performance à comparer avec le poids démographique de la région sud, de 2,7% de la population du Maroc.

En matière d'occupation économique des ressources humaines, le taux de chômage enregistré dans les régions du sud au cours de la période 2000-2006 apparaît élevé, en comparaison avec la moyenne nationale.

Quoiqu'en nette régression, aussi bien au niveau national que dans les régions du sud, il représente presque le double du taux constaté au niveau national, soit respectivement 25,2% contre 13,6% en 2000 et 19,6% contre 9,7% en 2006.

Cependant, un examen plus approfondi fera ressortir que le taux d'urbanisation nettement plus élevé à Laayoune et à Dakhla en particulier, devrait inviter à rapprocher le taux de chômage dans les provinces du Sud au taux de chômage urbain dans le reste du pays plutôt qu'au taux de chômage brut. Le taux de chômage urbain au Maroc se situe en effet à 15,5%, ce qui relativise fortement l'écart de chômage qui est constaté

entre les provinces du Sud et le reste du pays, à 4 points de pourcentage d'écart au lieu de 10.

Il reste néanmoins à se pencher plus attentivement sur le problème de la région de Guelmim, moins urbanisée mais qui concentre près de 60% de la population du sud, et de la province de Tata en particulier, très peu urbanisée (seulement 32,1% comparé au taux national de 55,1%), avec un taux de chômage rural de 14,8% au niveau régional contre 3,7% au niveau national.

Selon le diplôme, contrairement à la tendance nationale, ce sont les jeunes actifs ayant le niveau éducatif moyen qui sont le plus affectés par le chômage dans les régions du sud. Leur taux de chômage en 2006 a été évalué à 29,5% contre 22,1% pour leurs homologues de niveau d'études supérieures. Ces taux ont été estimés, au niveau national à respectivement 18,7% et 19,5%, ce qui revient aussi à dire que pour la catégorie des jeunes de niveau d'études supérieures, leur niveau de chômage dans les régions du sud est pratiquement identique à celui de l'ensemble du reste du pays.

Le niveau relativement élevé du chômage dans les régions du Sud, notamment celui des jeunes, peut être dû à une série de facteurs. Il s'agit, d'une part classiquement de l'effet d'appel, généralement observé dans toutes les localités où les opportunités d'emploi sont les plus visibles et deviennent ainsi « attractives ». D'autre part, les populations qui migrent vers les régions du sud le font incontestablement pour des raisons de recherche d'emploi, ce qui constitue une pression additionnelle sur le marché local de travail.

En fait, comme le montre ce document, la contribution des régions du sud au total d'emplois créés à l'échelle nationale est nettement supérieure à leurs poids démographique et économique. Dans une telle dynamique, les chances d'insertion économique sont bien réelles. C'est dire que l'espoir de trouver un travail est dans de telles régions, relativement plus grand, et que les actifs à la recherche d'un travail y sont plus nombreux qu'ailleurs. Ces actifs préfèrent alors se déclarer provisoirement en chômage au lieu de se cantonner dans l'inactivité. C'est ainsi que l'intensive création d'emplois dans les régions du sud suscite un effet d'aubaine sur le marché du travail.

Cet effet signifie que des personnes qui auraient renoncé à rechercher activement un emploi en cas de repli économique, faute d'opportunités de travail salarié, en cherchant à nouveau lorsque l'offre d'emplois paraît augmenter.

3.4.2. Qualité des ressources humaines

Il est évident que les changements rapides et favorables de la structure démographique et socio-éducative de la population soient à l'origine de ceux observés par la structure socio-professionnelle, ce qui est le cas des régions du sud. Dans ces régions, les indices de l'activité économique de la population ont enregistré, au début des années 1980 et au cours des années 2000.

Au début des années 1980, seule près d'une personne sur quatre (24,2%) était active dans les régions du sud. Vingt ans après, dès 2004, ce rapport d'activité a augmenté à plus d'une personne sur trois (32,2% en 2006). Le taux de charge (nombre d'actifs par 100 habitants) s'en trouve amélioré, de 21,8% aux débuts des années 1980 à 28,9% au début des années 2000, à un rythme supérieur à celui observé à l'échelle du reste du pays, respectivement de 33,8% à 36,9%. C'est là l'une des explications de l'amélioration des niveaux de consommation et du revenu par habitant dans les régions du sud, composantes fondamentales du développement humain.

En termes de capital humain, les ressources humaines actives occupées dans les régions du sud sont aujourd'hui mieux formées et qualifiées que celles du reste du pays. C'est ainsi que, durant la période analysée, le nombre moyen, par ménage, des actifs occupés analphabètes se réduit de plus de la moitié contre moins du tiers à l'échelle nationale. Inversement, le taux moyen par ménage, d'actifs occupés de niveau d'études supérieures est aujourd'hui très supérieur (de 77,8%) au taux national.

Cette amélioration de la qualité des ressources actives est certes un facteur explicatif du développement humain et économique des régions du sud, mais elle interpelle le secteur d'emploi en termes d'activités économiques à forte intensité de main d'œuvre qualifiée. Les changements structurels qu'a connus la contribution des secteurs d'activité à l'emploi semblent s'inscrire dans cette logique.

En effet, de la fin des années 1980 au début des années 2000, la proportion de chefs de ménage actifs occupés dans l'agriculture, activité à faible intensité en main d'œuvre qualifiée, a diminué de près de moitié dans les régions du sud contre seulement une légère diminution à l'échelle nationale. Dans ces régions, la proportion en question a pratiquement doublé durant la période pour l'industrie, le BTP et l'Administration générale. Cette proportion a par ailleurs augmenté de plus de 7 fois pour la branche 'Transport et communication' et de 1,5 fois pour les services fournis à la collectivité.

Ces changements structurels de la répartition de l'emploi entre les secteurs d'activité montrent que l'occupation économique des ressources humaines dans les activités économiques les plus lucratives, l'emporte sur le reste de l'activité économique dont celles agricole et non-agricole informelle connues pour leur faible rendement et leur précarité. C'est dire que c'est le développement des aptitudes professionnelles des ressources actives dans les régions du sud qui engendre le développement économique et la spécialisation dans les activités à forte intensité de capital humain. ■

IV.

Développement humain : niveau, tendance et perspectives

4.1. Indicateur du développement humain : niveau et sources

Le calcul de l'indicateur de développement humain (IDH) des régions du sud est fondé sur les données (15) du Haut Commissariat au Plan et sur la méthode de sa mesure telle qu'elle est adoptée par le PNUD (cf. le Rapport mondial sur le développement 2007/08). Quant à l'estimation de cet indicateur selon le milieu de résidence et le sexe, elle se base sur l'approche préconisée par les Rapports nationaux sur le développement humain (16), parrainés par le PNUD Maroc.

L'IDH des régions du sud a ainsi été calculé à 0,729 en 2006. Il dépasserait ainsi très largement l'IDH national estimé à 0,672 (graphique 6). En termes de classement dans l'échelle mondiale du PNUD, l'ensemble du pays se classerait selon l'IDH national approximativement au 120e rang, toutes choses égales par ailleurs, mais les régions du sud prises isolément monteraient théoriquement jusqu'au 107e rang.

Les régions du sud ont ainsi atteint le niveau de développement des pays qui tendent à concourir en tête du groupe de pays à développement humain moyen. Leur IDH serait aujourd'hui supérieur à celui des pays en développement (de 5,5%) et du monde arabe (de 4,3%).

Plus stratégique, la répartition du développement humain des régions du sud selon ses composantes montre qu'en 2006 le niveau de vie, l'instruction et la santé contribuaient équitablement à la formation de l'IDH de ces régions, à raison de 33,3% chacune, alors qu'une vingtaine d'années auparavant, en 1985, l'IDH de ces régions était nettement déséquilibré en faveur de la santé qui y contribuait à hauteur de 43,8% contre 30,4% pour le niveau de vie et seulement 25,7% pour l'instruction.

À l'époque, cette structure était comparable à celle observée à l'échelle nationale. Elle témoignait d'un déficit structurel en instruction. Aujourd'hui, on voit que les régions du sud sont passées d'un développement à faible intensité de

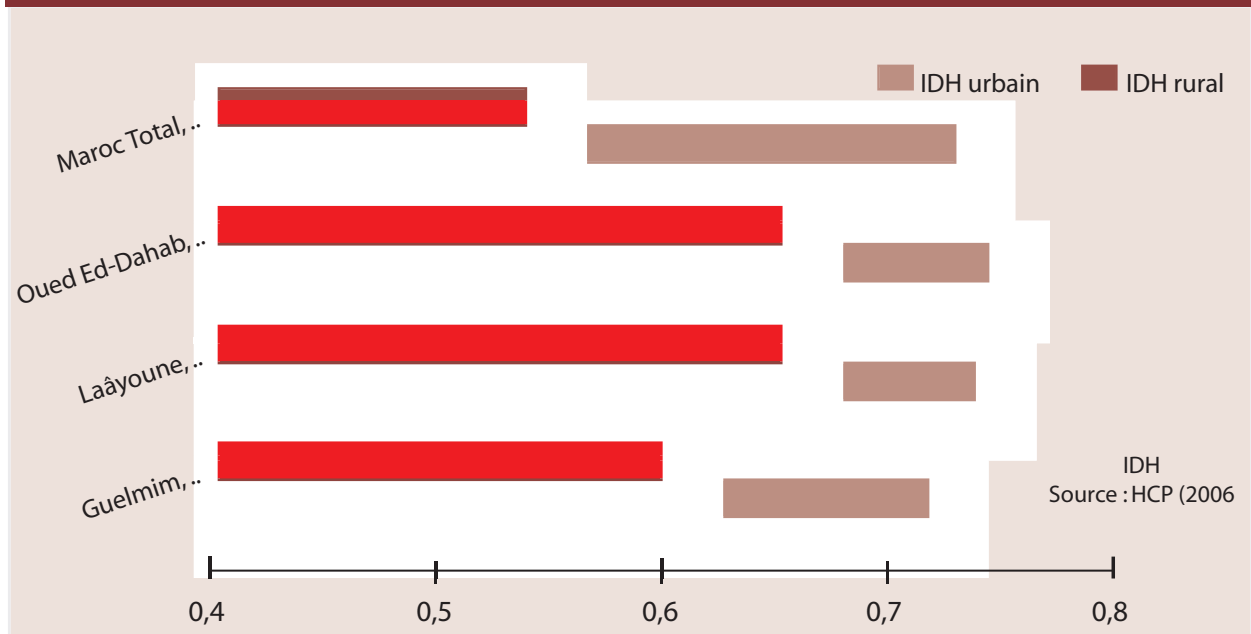
15) Les sources de données utilisées sont celles du Haut-Commissariat au Plan, à savoir :

- les projections démographiques fondées sur le Recensement général de la population de 2004 (effectif de la population et espérance de vie à la naissance),
- l'enquête sur l'emploi 2006 (taux brut de scolarisation et taux d'alphabétisation),
- les comptes nationaux 2006 (Produit intérieur brut).

L'expression du PIB par habitant de 2006 en \$ US PPA (parité de pouvoir d'achat) est basée sur la PPA du DH en 2005 (Rapport mondial sur le développement humain, 2007/2008).

16) Cf. PNUD/Haut-Commissariat au Plan : Rapport national de développement humain 2003 : gouvernance et accélération du développement humain, p. 89..

**GRAPHIQUE 6 : INDICATEUR DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN
SELON LE MILIEU ET LA RÉGION, COMPARÉ À L'ENSEMBLE DU PAYS**



Source : IDH : HCP (2006)

capital humain à un développement de plus en plus fondé sur l'accès au savoir, facteur clé de la croissance économique et de la propagation sociale du développement humain (tableau 2). Par contre, l'ensemble du pays de par son retard

en alphabétisation en particulier, réalise un développement humain qui ne se s'appuie jusqu'à présent qu'à raison de 27,9% sur l'instruction contre 39% pour la santé et 33,1% pour le niveau de vie.

TABLEAU 2 : NIVEAUX COMPARES DES COMPOSANTES DE L'IDH.

Indicateur	Maroc 2006		Pays arabes	Pays en développement	Pays à revenu moyen
	Régions du sud	Tout le pays			
Taux brut de scolarisation des 6-22ans en %	77,5	61,3	65,5	64,1	73,3
Taux d'alphabétisation des adultes en %	59,1	53,8	70,3	76,7	89,9
Espérance de vie à la naissance en année	73,0	72,2	67,5	66,1	70,9
Niveau de vie (PIB par habitant en \$ US PPA) *	0,733*	0,667*	0,702*	0,662*	0,719*
IDH (Indicateur de développement humain)	0,729	0,672	0,699	0,691	0,776

Source : HCP (2007) : Repères Statistiques, n° 118, PNUD RMDH 2007/08.

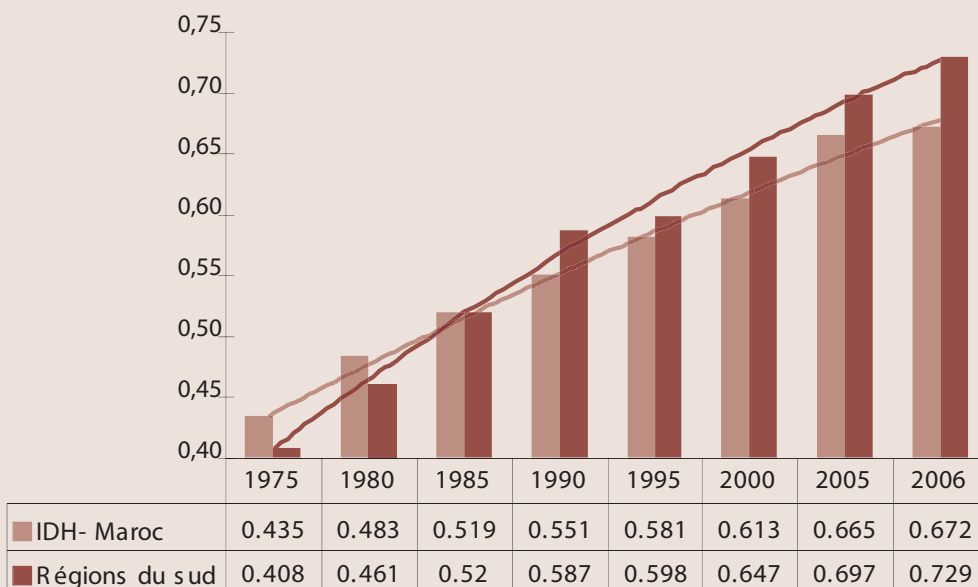
Note (*) : calculs logarithmiques

4.2. Evaluation rétrospective et perspective de l'IDH

En 1975, au moment de leur réintégration nationale, les régions du sud avaient un IDH (0,408) comparable à celui des « pays les moins avancés », bien que l'Espagne, qui était la puissance colonisatrice, avait un IDH du niveau des pays à « développement humain élevé ». A cette époque, l'IDH de ces régions était inférieur de 6,2% à celui du Maroc et de 51% à celui de l'Espagne. Dix ans après déjà en 1985, l'IDH des régions du sud (0,520) rattrapait la moyenne nationale et réduisait son écart par rapport à celui de l'Espagne à 40%.

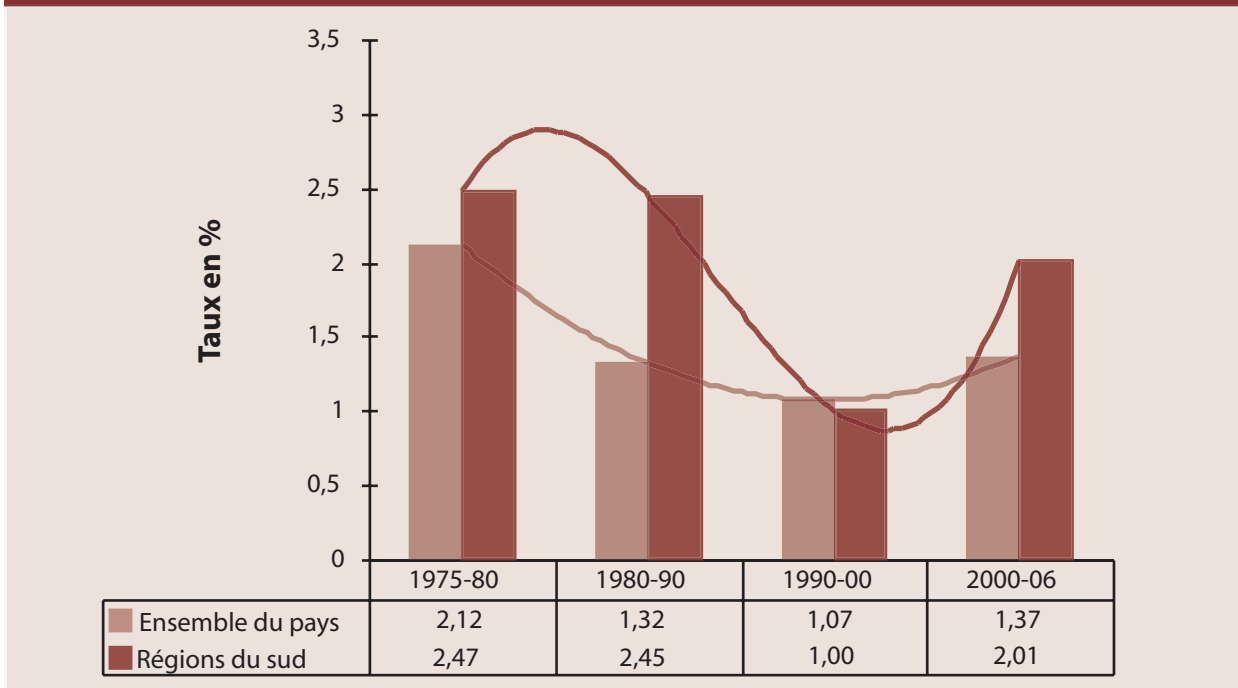
La poursuite de la croissance de l'IDH des provinces du sud au rythme actuel très élevé de 2,3% par an entre 2004 et 2006, leur permettrait potentiellement de franchir d'ici cinq ans le seuil de 0.800 d'IDH, considéré par le PNUD comme celui d'un développement humain élevé. Sur le plan national, l'IDH du Maroc a augmenté lentement, en valeur absolue, à raison de 7 points pour mille en moyenne annuelle, au long de la période 1975-2006. En extrapolant ces tendances, les régions du sud pourraient avoir réalisé en 2006, le développement humain que le Maroc atteindrait en 2015, toutes choses égales par ailleurs. (graphiques 7 et 8).

GRAPHIQUE 7 : EVOLUTION DE L'IDH ENTRE 1975 ET 2004



Source : IDH : HCP (2006)

GRAPHIQUE 8 : TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DE L'IDH



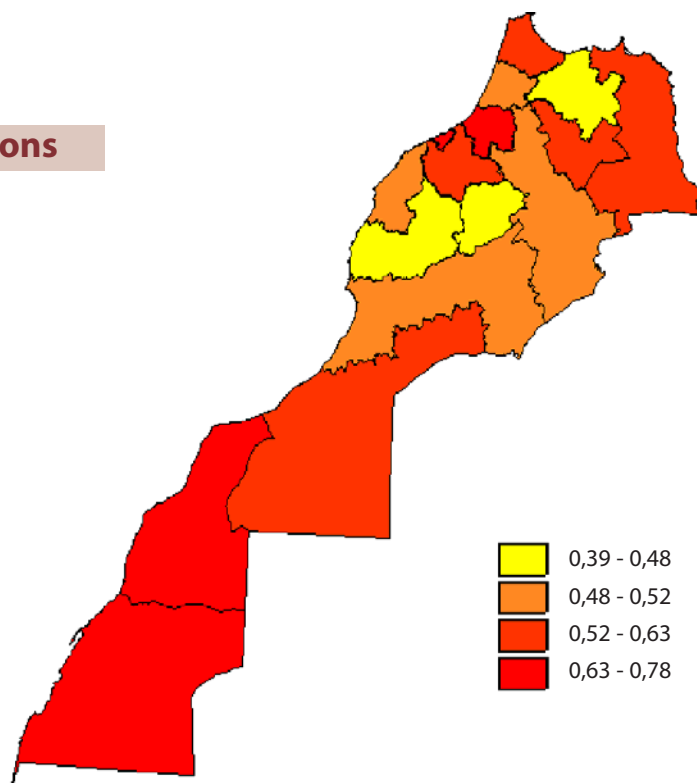
Source : IDH : HCP (2006)

Cette avancée remarquable du développement humain dans les régions du sud est d'autant plus appréciable qu'elle est observée aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Selon le Rapport national 2005 sur le développement humain HCP/PNUD, l'IDH urbain de ces

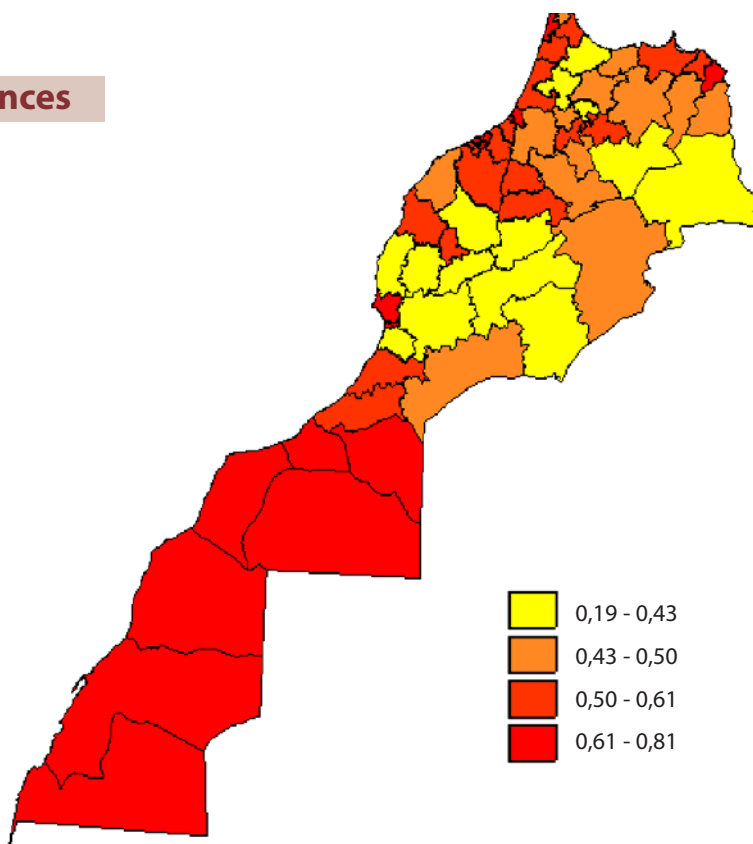
régions est pratiquement égal à celui de l'urbain de l'ensemble du pays. La même année, par contraste, les zones rurales des régions du sud avaient, de leur côté, un IDH supérieur à celui de l'ensemble des zones rurales du pays.

Cartes de l'indicateur du développement humain, Approche du HCP, 2004

Régions



Provinces



Conclusions

En 1975, au moment de leur réintégration au Maroc, les provinces du sud avaient un IDH de 0.408, comparable à celui des « pays les moins avancés » bien que colonisées par un pays, l'Espagne, dont l'IDH (0.870) équivalait déjà à celui d'un pays à « développement humain élevé ». A cette époque, l'IDH de ces régions était inférieur de 6% à celui du Maroc et de 51% à celui de l'Espagne.

Dix ans après, en 1985, l'IDH des régions du sud (0.520) rattrapait la moyenne de l'ensemble du pays et son écart par rapport à celui de l'Espagne se réduisait à 40%.

Depuis la fin des années 1990, ces régions constituent, à côté du Grand Casablanca et Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, les seules régions où l'indicateur de développement humain est supérieur à la moyenne nationale, comme l'indiquent les rapports nationaux 2003 et 2005 de Développement Humain, conjointement réalisés par le HCP et le PNUD.

La poursuite de la croissance de l'IDH des provinces du sud au rythme actuel très élevé de 2,3% par an entre 2004 et 2006, leur permettrait potentiellement de franchir d'ici cinq ans le seuil de 0.800 d'IDH, considéré par le PNUD comme celui d'un développement humain élevé. Sur le plan national, l'IDH du Maroc a augmenté lentement, en valeur absolue, à raison de 7 points pour mille en moyenne annuelle, au long de la période 1975-2006. En extrapolant ces tendances, les régions du sud pourraient avoir réalisé en 2006, le développement humain que le Maroc atteindrait en 2015, toutes choses égales par ailleurs.

Sur le plan économique, la part de ces régions dans la création de richesses s'élève depuis 2004 à 4 % de la production nationale. Au niveau de l'emploi, cette proportion s'élève sur la période

2000 – 2006 à plus de 6% du nombre total d'emplois créés au Maroc. Ces deux chiffres sont à rapprocher des 2.7% que représente la population des provinces du Sud par rapport à la population du pays en 2004.

De même, ces régions ont connu sur 20 ans, entre 1984 et 2004, une croissance de la consommation par habitant deux fois plus élevée que la moyenne nationale. Le ratio de bien-être économique a plus que doublé dans les provinces du Sud et le taux de pauvreté a été réduit de près de 20 points de pourcentage, en passant de 30% environ en 1984 à moins de 10% en 2004.

➤ La première conclusion à tirer de ce succès est que la pauvreté n'est pas une fatalité: les composantes de l'IDH peuvent être sensiblement améliorées si les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques publiques d'envergure et de longue haleine. Le processus de développement humain opéré dans les régions du sud a conduit à des performances dans toutes les dimensions des conditions de vie des populations.

Dans le domaine de l'éducation, près de 78% des chefs de ménage interrogés en 1985 dans les provinces du Sud n'avaient aucun niveau scolaire. Ce chiffre donne la mesure de la faiblesse des résultats que la colonisation espagnole a enregistrés en matière d'alphabétisation dans les provinces Sahariennes. En dépit de cet héritage de la période coloniale, l'on note que depuis 2001, la proportion de chefs de ménage qui n'ont jamais été à l'école a été réduite à 50%. Plus récemment, en 2006, le taux brut de scolarisation - tous niveaux confondus - s'établit dans les régions du sud à un niveau record, de 77% et fait de ces régions le troisième espace national le mieux scolarisé, juste après les capitales

économique, le Grand Casablanca (84%), et administrative, Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (79%).

Dans le domaine de la santé, l'évolution positive de l'espérance de vie à la naissance atteste d'une amélioration réelle des conditions de vie et de santé de la population des régions du sud. En 2006, l'espérance de vie à la naissance dans les régions de Oued Ed Dahab- Lagouira s'élevait à 74,8 ans, à 73,4 ans dans la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia-El Hamra et à 72,3 ans dans la région de Guelmim-Es Semara. Ces chiffres sont à rapprocher de l'espérance de vie moyenne à l'échelle nationale qui s'élève à 72,2 ans.

► La seconde conclusion qui découle de l'analyse sur une longue période est que les progrès réalisés en matière de développement humain et de lutte contre la pauvreté devraient permettre de franchir le seuil de l'irréversibilité.

Dans les régions du sud, le ratio de bien-être économique a augmenté de manière significative entre 1985 et 1991 (resp. 5,5% et 2,5%), puis de nouveau entre 2000 et 2004 (resp. 6,2% et 3,6%).

De même, le taux de pauvreté observé dans les régions du sud a enregistré entre 1984 et 2004, une baisse totale de 66% c'est à dire deux fois plus élevée que le taux de 32% observé à l'échelle nationale.

Les rapprochements effectués entre les indicateurs d'évolution dans les provinces du Sud et les indicateurs d'évolution de l'ensemble du pays font ressortir deux résultats fondamentaux. D'abord, il apparaît que le développement des régions du sud est corrélé à l'évolution sociale et économique de l'ensemble du pays : les provinces du Sud sont totalement intégrées dans le tissu économique national.

Ensuite, on observe que quelle que soit la période, la croissance de ces indices dans ces régions est presque deux fois plus élevée que celle observée en moyenne nationale: le développement des provinces du Sud est un résultat direct du volontarisme d'État sur cette partie du pays.

► La troisième conclusion a trait à la gouvernance des processus de développement humain et territorial.

D'une part, le profil de croissance de l'IDH dans les provinces du Sud s'est caractérisé par une succession de phases. Une première phase de forte accélération entre la réintégration au Maroc et le début des années 90, correspondant à un rattrapage de la moyenne nationale. Une seconde phase de décélération de la croissance de l'IDH pendant la décennie 90 qui a coïncidé avec un ralentissement de l'ensemble du pays. Puis une phase de forte accélération de la croissance de l'IDH depuis 2000, encore actuelle et qui classe ces provinces dans le peloton de tête de l'ensemble du Royaume.

D'autre part, la gouvernance du développement de cet espace a également connu différentes étapes: 1977 – 1992 : un département des affaires Sahariennes est mis en place au sein du Gouvernement marocain pour coordonner l'action de l'État sur les 5 provinces réintégrées dans le Royaume en 1975 et 1979; 1992, disparition de ce ministère; 2002, création de l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des provinces du sud du Royaume sous la forme d'un établissement public qui intervient sur les 9 provinces (3 régions) objet du présent rapport.

La mise en relation entre le profil de la croissance de l'IDH et la forme de gouvernance qui a prévalu au cours des 30 dernières années invite à formuler les observations suivantes :

S'agissant d'une démarche où la proximité avec les habitants et la participation des populations est un gage de réussite, une prise en main du processus de développement humain et territorial selon une logique partenariale et déconcentrée garantit des résultats durables.

De même, la formule d'un établissement public permet d'échapper à une certaine lourdeur administrative et financière, ce qui semble conférer aux projets une rapidité et, par conséquent, une efficacité supérieures.

► La quatrième conclusion est liée à des aspects de démographie.

Le caractère intégré de l'économie des provinces du Sud aux grandes tendances de l'économie du Maroc dans son ensemble se confirme également en matière de démographie. Ainsi, les provinces

du Sud sont entrées, à l'instar du reste du pays, dans une phase de transition démographique caractérisée par la baisse continue du taux d'accroissement de la population, la diminution de la part des enfants de moins de 15 ans, l'élargissement du pourcentage de la tranche d'âge 15/59 ans et l'augmentation des personnes de plus de 60 ans.

En même temps, la population dans les provinces du sud continue de croître à un rythme plus de deux fois supérieur à celui du reste du pays.

Le travail de recherche mené dans le cadre de ce rapport a permis de mettre en évidence le phénomène d'afflux d'habitants d'autres régions en direction des provinces du Sud qui explique ces statistiques.

Ces nouveaux arrivants entreprennent de s'installer dans les provinces du Sud par motivation pour les opportunités d'emploi et d'activité ainsi que les infrastructures et services sociaux rendus disponibles par l'action de l'État dans cette zone. Pour autant, on observe une certaine inélasticité du chômage à la baisse dans les provinces du Sud, ce qui tend à favoriser l'idée d'un effet d'appel dans les centres les plus dynamiques des provinces du Sud.

En tout état de cause, s'il est évident que cet afflux démographique profite à la croissance économique et soutient les processus de création de richesses au niveau local, il semble aussi évident que ce croît démographique est de nature à exercer une pression sur les infrastructures locales, les équipements disponibles et les prestations de services sociaux dans les provinces du Sud.

Autrement dit, les pouvoirs publics marocains sont invités à préparer la suite du processus de développement, d'équipement, d'infrastructures et de prestations de services sociaux dans les

provinces du Sud dans une perspective où, à l'instar d'Agadir au centre du Royaume, des villes comme Laâyoune, Dakhla, Boujdour, Guelmim et Tan Tan sont envisagées comme des pôles d'attraction humaine et des espaces de croissance économique.

➤ Enfin, la cinquième conclusion vise à mettre en relief l'enjeu des équilibres territoriaux à l'intérieur des provinces du Sud.

En effet, la cartographie des IDH fait apparaître des cas de forte dispersion territoriale de l'IDH et du PIB. Entre provinces : Guelmim et Tata par rapport aux autres provinces du Sud; à l'intérieur d'une même province : à Guelmim par exemple, entre le rural et l'urbain.

Le déséquilibre, en défaveur de ces zones, de l'investissement public est de nature à engendrer des déséquilibres amplifiés en termes de santé, d'éducation, d'insertion sociale ou d'opportunités d'emploi et d'activité, c'est à dire, en somme, de niveau de développement humain.

Pourtant, des espaces comme ceux de Guelmim ou de Tata disposent d'atouts qui les qualifient à rejoindre les performances remarquables des provinces qui sont plus au Sud. Des potentialités réelles dans le tourisme écologique, culturel ou encore balnéaire; des filières comme l'agrobio-logie, les plantes aromatiques et médicinales ou encore le cactus et autres potentialités économiques de ces espaces oasiens pourraient ramener les habitants de ces zones au niveau de revenus et de développement humain de leurs concitoyens du Sud, si ces initiatives bénéficient d'une allocation de ressources publiques suffisantes et d'un suivi cohérent en termes d'infrastructures et de services sociaux. ■

Analyses détaillées

ANALYSE 1 : INFRASTRUCTURE ÉDUCATIVE : RESSOURCES ET RENDEMENT

Comparées à l'ensemble du pays, les régions du sud affichent des niveaux supérieurs de scolarisation et de rendement interne du système d'enseignement⁽¹⁷⁾. Anticiper tout risque d'essoufflement du rythme d'évolution des indicateurs éducatifs dans ces régions, revient ici à évaluer la suffisance des infrastructures éducatives à divers niveaux d'enseignement et de formation, en termes de couverture et rendement.

Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire joue un rôle important dans la réussite des études primaires en particulier. C'est un constat universellement reconnu au regard de l'impact du préscolaire sur le parcours scolaire de l'enfant et sur ses performances futures. Au Maroc, ce type d'enseignement est marqué par son caractère dualiste, dans la mesure où 81,1% des enfants préscolarisés en 2007 sont inscrits dans le secteur traditionnel, dit « kouttab », école coranique. Dans ce secteur, les conditions de scolarisation et l'approche didactique sont complètement différentes de celles du préscolaire moderne. Cette dichotomie du préscolaire agit négativement sur la rétention au primaire, surtout que l'accès au préscolaire est encore discriminé par le niveau socio-économique, le milieu de résidence et le sexe de l'enfant. En tout état de cause, la généralisation d'un enseignement préscolaire aussi dominé par le secteur « kouttab » ne ferait

que consacrer l'inégalité des chances vis-à-vis du succès au primaire sans vraiment améliorer le rendement interne de tout le système d'éducation.

La même dichotomie et les mêmes disparités sociales et spatiales, voire la même prédominance du « kouttab » dans l'enseignement préscolaire, sont observées dans les régions du sud, sauf à Oued Ed Dahab-Lagouira où le secteur moderne accueille 75% (18) des enfants préscolarisés. Cette proportion est encore symbolique (7,6%) à Guelmim-Es Semara.

L'évolution comparée des effectifs préscolarisés fait statistiquement ressortir la baisse de la part des inscrits dans le préscolaire moderne entre 1999 et 2007 passant, au niveau national, de 33,2% à 18,9% et 16,8% dans les régions du sud, attribuée à une nouvelle définition de la tranche d'âge concernée par ce type d'enseignement qui englobait auparavant les enfants entre 3 et 6 ans pour se limiter actuellement aux 4 et 5 ans. Quant au taux de féminisation dans l'enseignement préscolaire, il est passé à l'échelle nationale, de 34,9% à 40,9%, entre 1999 et 2007, contre respectivement 43,4% et 46,6% dans les régions du sud.

Le constat majeur qui ressort de la situation de l'enseignement préscolaire dans les régions du sud est que l'effort à déployer est encore important. Il impose un renforcement de ce type d'enseignement par un appui décentralisé et spécifique au contexte local, au regard de l'impact positif du préscolaire sur la rétention au primaire.

17) Le secteur de l'enseignement et de la formation constitue l'une des priorités des pouvoirs publics dans le domaine social. Cet intérêt se matérialise par la part importante du budget de l'Etat allouée à ce secteur, évaluée à 26% en 2007. Malgré cela, les résultats restent en deçà des attentes et demeurent marqués par des disparités entre les milieux de résidence, les régions et les sexes.

18) La région du Grand Casablanca se démarque aussi des autres régions par un accroissement important du secteur préscolaire moderne dont la part est passée de 27,2% à 40,3% entre 1999 et 2007.

Les dispositions actuellement mises en œuvre, par le département de tutelle, pour accélérer le rythme d'expansion du préscolaire méritent d'être capitalisées. Elles portent, entre autres, sur des mesures incitatives à l'investissement privé et sur le lancement des premières expériences des classes intégrées au cycle primaire.

Enseignement primaire

En liaison avec l'offre scolaire, on remarque que les régions du sud bénéficient d'un apport considérable de ressources en matière de salles de classes et d'enseignants. En effet, si l'accroissement de l'effectif des élèves dans le secteur primaire public, a pratiquement stagné dans les régions du sud, en raison notamment de la baisse de la fécondité, entre 1999 et 2007, celui des enseignants et des salles de classe y a cru, respectivement de 14,5% à 12,3% contre 6% et 10,6% à l'échelle nationale. Dans ce domaine, la région d'Oued Ed Dahab-Lagouira se détache des autres régions du sud. Entre 1999 et 2007, elle a enregistré un accroissement de 50% pour l'encadrement et de 71% pour les salles de classe, contre respectivement 9,3% et 15,5% à Laâyoune-Boujdour et 13,5% et 7,5% à Guelmim-Es Semara.

Cet apport de ressources scolaires a amélioré le taux d'encadrement dans les régions du sud. Entre 1999 et 2007, ce taux a progressé de 31 à 26 pour le nombre d'élèves par enseignant, et de 47 à 42 pour le nombre d'élèves par salle de classe. A l'échelle nationale, ces ratios sont passés, respectivement de 29 à 28 et de 43 à 40.

Il en ressort qu'à l'échelle des régions du sud, comme à l'échelle nationale, ces ratios, plus ou moins comparables, sont formels quant à la nécessité d'un appui soutenu en encadrement et en infrastructure afin d'améliorer davantage les avancées enregistrées ces dernières années, et d'atténuer la surcharge relative qui caractérise les établissements primaires.

Sur le plan des résultats, si la généralisation de l'enseignement primaire est accessible au niveau national puisque le taux correspondant a atteint 94% en 2007, l'enseignement secondaire aussi bien collégial que qualifiant demeure encore caractérisé par des niveaux de scolarisation en dessous des attentes et des moyens mis en œuvre (cf. les sections suivantes). Entre les rentrées sco-

lares 1999 et 2006, l'effectif des élèves inscrits dans l'enseignement primaire est passé au niveau national, de 3.669.605 à 3.939.162 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,1 %. Ce taux a été évalué dans les régions du sud, au cours de la même période, à 0,4%. L'écart est dû à l'évolution différenciée au sein des régions et provinces du sud. A cet égard, la région d'Oued Ed Dahab a connu un taux d'accroissement des effectifs dans l'enseignement primaire de 7,5%. Ce taux a atteint 1,2% dans la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia-El Hamra. Il a pratiquement stagné à -0,8% à Guelmim-Es Semara.

Ce constat est confirmé par le niveau de scolarisation des enfants de 6/11 ans qui a été évalué en 2004/2005 à 99,2% à Oued Ed Dahab-Lagouira, 95,8% à Laâyoune-Boujdour et seulement 87,9% à Guelmim Es Semara contre 92,9% à l'échelle nationale. Autrement dit, le niveau de la scolarisation dans la région de Guelmim-Es Semara tire vers le bas celui des régions du sud. Comparativement aux autres régions du Royaume, Rabat-Salé-Zemmour-Zaër et le Grand Casablanca sont les seules régions à surpasser Oued Ed Dahab-Lagouira et Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, en réalisant un taux de scolarisation frôlant la généralisation depuis le début des années 2000.

Enseignement secondaire collégial

Dans les régions du sud, l'amélioration constatée des effectifs scolarisés au niveau collèges et lycées est due, en partie, à l'élargissement de l'offre scolaire qui a connu, ces dernières années, un accroissement plus grand que la moyenne nationale. L'effectif scolarisé dans l'enseignement secondaire collégial public a cru, dans les régions du sud, de 57% entre 1999/2000 et 2006/2007. Cette proportion a atteint 37,8% à l'échelle nationale. L'augmentation constatée dans les régions du sud a été aussi favorisée par l'évolution des effectifs des enseignants au cours de la même période, de 28%, et des salles de classes, de 42,1%, contre respectivement 5,3% et 25,8% à l'échelle nationale.

Au niveau secondaire collégial, on relève un accroissement annuel moyen des effectifs inscrits dans les trois régions du sud, supérieur à la moyenne nationale. En effet, cet effectif a crû au

niveau national, entre 1999/2000 et 2006/2007, de 5,1% contre 6,8% dans l'ensemble des provinces du Sud. Ce taux a atteint 10% à Oued Ed Dahab-Lagouira, 6,1% à Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et 6,8% à Guelmim-Es Semara.

Cette évolution s'est répercutée positivement sur le niveau de la scolarisation de la tranche d'âge 12/14 ans, puisque le niveau national ne dépasse pas 70%, alors que celui de la région d'Oued Ed Dahab a atteint en 2005, 84,4% contre 82,5% à Laâyoune-Boujdour et 81,5% à Guelmim-Es Semara. Bien que relativement élevés, ces taux sont encore inférieurs à ceux observés au Grand Casablanca (95,9%) et à Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (93,6%).

Secondaire qualifiant

Au niveau de l'offre scolaire relative au secondaire qualifiant, si dans les régions du sud, l'effectif scolarisé dans l'enseignement secondaire qualifiant public a presque doublé entre 1999/2000 et 2006/2007, celui observé à l'échelle nationale n'a crû que de 45% durant la période. Cette croissance a été accompagnée par celle du nombre d'enseignants affectés au secondaire qualifiant. Au cours de la même période, ce nombre a augmenté de 30,7% dans les régions du sud, contre seulement 7,8% pour l'ensemble du Royaume.

De son côté, l'effectif des salles de classe dans les régions du sud a augmenté, entre 1999 et 2007, de 62,4% contre 21,6% à l'échelle nationale. Le taux d'encadrement et le nombre d'élèves par salle de classe restent cependant élevés dans les régions du sud, en comparaison avec la moyenne nationale, soit respectivement 21 et 46 contre respectivement 18 et 39. La poursuite de l'amélioration de ces indicateurs dans les régions du sud devrait nécessairement converger, à moyen terme, vers le niveau national, et à long terme, vers des valeurs cibles encore meilleures.

L'examen de l'évolution des effectifs scolarisés au secondaire qualifiant fait ressortir la même tendance enregistrée au niveau collégial, mais avec des rythmes d'accroissement plus importants. Au niveau des régions du sud, le taux d'accroissement annuel moyen des effectifs inscrits dans l'enseignement secondaire qualifiant a été estimé à 15,7%, contre 5,4% à l'échelle nationale. Cette proportion a été de 38% à Laâyoune-Boujdour,

12% à Oued Ed Dahab-Lagouira et de 11% à Guelmim-Es Semara. Ce rythme d'évolution est à l'origine du succès de la scolarisation des 15/17 ans dans les régions du sud.

En effet, si le taux correspondant ne dépasse pas 45% à l'échelle nationale, les régions du sud enregistraient, déjà en 2005, un taux s'élevant à 77,9% à Oued Ed Dahab, à 68,8% à Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et à 63,8% à Guelmim-Es Semara. Par ailleurs, entre 2000 et 2005, ce taux a été significativement amélioré à Oued Ed Dahab (de 20 points), à Guelmim-Es Semara (15 points), ou encore à Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (13 points). Cette amélioration a été de 7 points pourcentage à l'échelle nationale.

Formation professionnelle

Le secteur de la formation professionnelle dispose, au titre de la formation initiale, de quatre niveaux de formation. En termes absolus, l'évolution des effectifs globaux des stagiaires de la formation professionnelle est plus importante à l'échelle nationale (46,4%) en comparaison avec les régions du sud (35,2%) entre 1999/2000 et 2006/2007

Au niveau des diplômés de la formation professionnelle, on relève que l'accroissement a été plus manifeste dans les régions du sud comparativement au reste du pays, puisque leur nombre est passé de 1.3790 à 2.665 entre 2001 et 2005, enregistrant une augmentation totale de 49% contre seulement 25% à l'échelle nationale. Leur part dans l'effectif global des diplômés est passé, au cours de cette période, de 2,7% à 3,2%.

ANALYSE 2 : DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME SANITAIRE : RESSOURCES ET RÉSULTATS

L'évolution des indicateurs en matière de couverture sanitaire de la population en personnel et en infrastructure sanitaire, dans les régions du sud, montre que ces régions disposent globalement, de conditions d'accessibilité et d'encadrement relativement meilleures par rapport à l'ensemble du pays. Néanmoins d'importantes disparités intra régionales y persistent, et des inflexions des avancées constatées sont pressenties dans certaines provinces à forte croissance démographique.

L'accroissement des effectifs de médecins, d'infirmiers, du nombre de lits et d'établissements de soins de santé de base a été plus important dans les régions du sud en comparaison avec la moyenne nationale. Ainsi, l'effectif des médecins a crû de 83% entre 1999 et 2006 contre 53% à l'échelle nationale. Ces proportions ont été évaluées, respectivement, à 13% et 1% pour le personnel paramédical, 36% et 21% pour les établissements de soins de santé de base et 13% et 5% pour la capacité litière.

Il y a cependant lieu de craindre que ces évolutions favorables soient insuffisantes vis-à-vis de la croissance rapide de la population dans certaines provinces des régions du sud. Le taux d'encadrement en médecins devient inférieur à la moyenne nationale en 2006, en proportion d'habitants par médecin. La région de Laâyoune-Boujdour réalise un ratio similaire à celui du Royaume. La région de

Oued Ed Dahab - Lagouira aurait un ratio d'encadrement médical en 2006 (2.500 habitants par médecin) inférieur à celui qu'elle a enregistré en 2000 (2.000 habitants par médecin), suivie de Guelmim-Es Semara, avec respectivement 3.757 et 2.380. La croissance démographique observée dans ces régions aurait été plus rapide que leur dotation en médecins. Elle aurait certainement contribué à la diminution du nombre de personnes par médecin entre 2000 et 2006, à moins que les données disponibles (19) sous-estiment les réalisations dans ce domaine.

Au niveau paramédical, les régions du sud disposent d'un taux d'encadrement meilleur en comparaison avec l'ensemble du pays, soit respectivement 782 et 1.150 habitants par infirmier. Cette tendance reste à confirmer ou à infirmer par les données officielles du Ministère de la santé. ■

19) Celles du Ministère de la Santé, reprises par le HCP dans les Annuaire statistiques des années correspondantes.

Annexes statistiques

Annexe 1 :

Profil démo-socio-économique comparé des régions du sud

Annexe 2 :

Données sectorielles sur les régions du sud

Annexe 3 :

**Classement des communes des régions du sud
selon le taux de pauvreté en 2004**

Annexe 1 : Profil démo-socio-économique comparé des régions du sud

Source : Haut Commissariat au Plan, www.hcp.ma
Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2004

Caratéristiques démographiques	Oued Ed Dahab-Lagouira	Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	Guelmim-Es Smara	Maroc
	%	%	%	%
Population totale	100	100	100	100
SEXE				
Masculin	57,9	52,3	47,8	49,3
Féminin	42,1	47,7	52,2	50,7
AGE				
Moins de 5 ans	12,2	10,6	10,2	9,9
Féminin	6,0	5,2	5,0	4,8
5 à 9 ans	10,6	10,5	11,2	10,3
Féminin	5,1	5,2	5,5	5,1
10 à 14 ans	8,5	10,6	12,6	11,1
Féminin	4,3	5,1	6,3	5,4
15 à 19 ans	8,5	10,1	11,5	10,6
Féminin	3,9	4,9	5,9	5,3
20 à 24 ans	10,7	10,3	9,6	9,9
Féminin	4,3	4,9	5,4	5,1
25 à 34 ans	22,8	19,0	15,1	15,8
Féminin	8,5	9,3	8,4	8,2
35 à 44 ans	15,1	14,2	12,0	12,6
Féminin	5,4	6,7	6,5	6,6
45 à 54 ans	6,9	8,4	8,0	9,2
Féminin	2,6	3,5	4,1	4,5
55 à 64 ans	2,4	3,1	4,2	5,1
Féminin	1,0	1,5	2,4	2,7
65 à 74 ans	1,2	1,7	3,2	3,5
Féminin	0,6	0,8	1,7	1,8
75 à 84 ans	0,5	0,7	1,7	1,5
Féminin	0,2	0,3	0,8	0,7
85 ans et plus	0,8	0,8	0,8	0,6
Féminin	0,3	0,3	0,3	0,3
moins de 18 ans	36,1	37,7	41,1	37,6
Féminin	17,6	18,4	20,4	18,5
18 ans et plus	63,9	62,3	58,9	62,4
Féminin	24,4	29,3	31,9	32,1
60 ans et plus	3,5	4,6	7,7	8,1
Féminin	1,5	2,1	4,0	4,2
FECONDITE ET MORTALITE				
Indice synthétique de fécondité	3,4	2,6	2,6	2,5
Taux de natalité (pour mille)	26,9	23,1	21,9	20,6
Taux de mortalité infantile (pour mille)	34,1	44,1	44,7	42,8

Caratéristiques démographiques	Oued Ed Dahab -Lagouira	Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	Guelmim-Es Smara	Maroc
	%	%	%	%
RELATION AVEC CHEF DE MENAGE				
<i>Population totale</i>	100	100	100	100
Chefs de ménages	23,5	21,6	19,3	19,1
Epouses	13,8	13,5	11,4	13,1
Enfants	42,9	51,1	52,5	51,5
enfants moins de 18 ans	32,7	34,2	34,6	31,3
Autres liens	19,9	13,8	16,9	16,3
MENAGE PAR TYPE				
<i>Ménages total</i>	100	100	100	100
Chef de ménage homme, marié	71,7	73,2	69,0	77,5
avec enfants moins de 18 ans	53,1	57,4	52,5	58,4
Chef de ménage femme, non marié	8,7	11,2	12,9	12,9
avec enfants moins de 18 ans	3,5	3,9	4,0	3,6
Ménages avec individus moins de 18 ans	62,8	69,2	73,4	73,9
Ménages avec individus 65 ans et plus	8,4	13,0	24,4	24,2

Caractéristiques sociales	Oued Ed Dahab -Lagouira	Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	Guelmim-Es Smara	Maroc
	%	%	%	%
SCOLARISATION				
<i>Population scolarisée</i>	100	100	100	100
Préscolaire ou coranique	11,8	11,1	9,6	7,4
Féminin	4,1	4,2	3,4	2,0
Primaire	46,6	43,1	50,7	50,9
Féminin	19,5	19,0	24,1	22,2
Secondaire collégial	21,1	24,5	21,6	21,1
Féminin	8,1	10,6	8,9	8,8
Secondaire qualifiant	14,5	15,5	12,7	13,0
Féminin	5,1	6,3	4,7	5,5
Universitaire	5,9	5,8	5,4	7,5
Féminin	1,6	1,9	1,6	3,1
NIVEAU D'INSTRUCTION				
<i>Population 25 ans et plus</i>	100	100	100	100
Néant	47,4	42,9	59,3	55,6
Féminin	21,8	27,0	41,0	35,8
Primaire	18,4	19,9	16,5	17,6
Féminin	6,0	7,7	6,2	6,5
Collégial	11,9	12,9	7,5	8,7
Féminin	3,9	5,0	2,6	3,5
Secondaire	11,1	12,4	7,1	8,2
Féminin	3,2	4,1	2,0	3,1
Universitaire	5,5	6,1	4,4	6,1
Féminin	1,3	1,7	1,0	2,3
DIPLÔME				
<i>Population scolarisée</i>	100	100	100	100
Enseignement fondamental	26,9	31,3	20,4	20,7
Féminin	9,2	12,1	8,2	8,4
Enseignement Secondaire	3,8	3,8	2,4	3,0
Féminin	1,2	1,3	0,7	1,2
Universitaire	2,2	2,4	1,8	2,4
Féminin	0,4	0,7	0,4	1,0
Ecoles, Instituts supérieurs	0,4	0,4	0,2	0,5
Féminin	0,1	0,1	0,0	0,1
Technicien	0,8	0,9	0,8	0,6
Féminin	0,2	0,3	0,2	0,3
Qualification, spécialisation et initiation professionnelle	0,8	1,4	0,8	0,7
Féminin	0,3	0,6	0,3	0,3

Caractéristiques sociales	Oued Ed Dahab Lagouira	Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	Guelmim-Es Smara	Maroc
	%	%	%	%
LANGUES PARLEES				
<i>Population 5 ans et plus</i>				
Arabe dialectal	84,1	82,6	68,3	89,8
Tashlhit	10,8	12,9	47,8	14,6
Tamazight	5,0	3,0	1,7	8,8
Tarifit	0,5	0,4	0,2	4,8
Hassanya	21,0	39,6	18,0	0,7
LANGUES PARLEES ET ECRITES				
<i>Population 10 ans et plus</i>				
Aucune	39,0	29,7	40,2	43,0
Féminin	17,8	18,7	28,3	27,9
Arabe seul	20,3	19,6	18,7	17,3
Féminin	7,5	7,8	7,9	6,4
Arabe et Français seuls	30,6	38,1	31,8	30,3
Féminin	11,5	16,1	13,6	12,7
Arabe, Français et Autres	9,2	11,7	9,2	9,1
Féminin	3,1	4,5	3,2	3,9
Arabe et Autres, sauf Français	0,6	0,7	0,1	0,1
Féminin	0,2	0,1	0,0	0,0
Autres	0,2	0,2	0,0	0,2
Féminin	0,1	0,1	0,0	0,1
ETAT MATRIMONIAL				
<i>Population 15 ans et plus</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
Célibataire	38,8	42,3	41,2	39,7
Féminin	9,7	16,1	19,3	17,5
Marié	54,9	51,1	51,0	52,7
Féminin	24,7	25,2	27,3	27,1
Veuf	3,3	3,4	5,4	5,6
Féminin	2,1	3,2	5,1	5,2
Divorcé	3,1	3,2	2,4	2,0
Féminin	2,4	2,7	2,1	1,6
SITUATION DE HANDICAP				
<i>Population moins de 18 ans</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
avec handicap	1,0	1,0	0,9	0,9
Féminin	0,4	0,4	0,4	0,4
<i>Population de 18 à 59 ans</i>				
avec handicap	1,3	1,7	2,0	2,1
Féminin	0,5	0,7	0,8	0,8
Pourcentage en emploi	32,1	26,8	19,1	20,8
sans handicap	98,7	98,3	98,0	97,9
Pourcentage en emploi	57,1	45,8	36,3	48,4

Caractéristiques sociales	Oued Ed Dahab -Lagouira	Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	Guelmim -Es Smara	Maroc
	%	%	%	%
<i>Population de 60 ans et plus</i>				
avec handicap	8,3	8,9	10	9,6
Féminin	3,6	4,4	4,7	4,9
RESIDENCE EN 1999				
<i>Population 5 ans et plus</i>				
Commune différente	20,6	15,9	12,2	7,7
Féminin	9,2	7,1	5,7	4,0
Province différente	20,4	15,5	10,7	5,8
Région différente	20,5	14,9	9,1	4,4
Milieu différent	6,4	3,8	4,1	2,7
Rural vers Urbain	3,9	2,8	2,6	1,5

Caractéristiques économiques	Oued Ed Dahab -Lagouira	Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	Guelmim -Es Smara	Maroc
	%	%	%	%
ACTIVITE				
<i>Population de 7 ans et plus</i>				
Actifs	51,3	44,2	31,9	41,7
Féminin	6,3	9,5	6,6	10,4
SITUATION DANS LA PROFESSION				
<i>Actifs occupés et chômeurs ayant déjà travaillé</i>	100	100	100	100
Employeur	5,7	2,9	2,1	1,8
Féminin	0,1	0,2	0,1	0,2
Indépendant	18,6	20,8	28,5	30,1
Féminin	1,1	2,2	2,9	3,6
Salariés publics	26,5	37,9	29,2	11,1
Féminin	5,1	7,1	3,9	2,9
Salariés privés	47,2	35	31,6	40,3
Féminin	4,0	4,9	3,4	8,8
Aide familiale	1,0	2,2	7,5	15,4
Féminin	0,1	0,7	3,6	6,3
Apprentis	1,1	1,2	1,2	1,2
Féminin	0,1	0,2	0,2	0,2

Caractéristiques économiques	Oued Ed Dahab -Lagouira	Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	Guelmim -Es Smara	Maroc
	%	%	%	%
GROUPES DE PROFESSION				
<i>Actifs occupés et chômeurs ayant déjà travaillé</i>	100	100	100	100
Membres des corps législatifs élus locaux, Responsables hiérarchiques de la fonction publique, Directeurs et cadres de direction d"entreprises, Cadres supérieurs et membres des profession libérales, Cadres moyens	7,9	11,8	10,8	9,0
Féminin	1,6	2,6	2,2	2,9
Employés	19,5	24,8	20,1	9,2
Féminin	3,6	3,9	2,1	2,4
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	8,5	10,8	10,8	8,9
Féminin	0,5	0,7	0,5	0,6
Exploitants, ouvriers et manoeuvres agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés, Ouvriers et manoeuvres agricoles et de la pêche (y compris ouvriers qualifiés)	37,6	12,9	20,0	33,5
Féminin	0,4	0,7	4,3	7,4
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris ouvriers agricoles) Manoeuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	22,9	34,8	34,2	35,8
Féminin	4,4	7,3	5,0	8,6
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	3,5	4,8	4,1	3,6
Féminin	0,0	0,1	0,1	0,1
BRANCHES D'ACTIVITES ECONOMIQUES				
<i>Actifs occupés et chômeurs ayant déjà travaillé</i>	100	100	100	100
Agriculture	38,0	12,9	21,4	34,1
Féminin	0,5	0,6	4,5	7,5
Mines	0,1	2,3	0,2	0,5
Féminin	0,0	0,1	0,0	0,0
Industrie	5,3	7,4	6,9	14
Féminin	0,7	1,7	1,7	5,1

Caractéristiques économiques	Oued Ed Dahab -Lagouira	Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	Guelmim -Es Smara	Maroc
	%	%	%	%
Féminin	0,7	1,7	1,7	5,1
Eau, électricité et énergie	0,4	0,8	0,4	0,4
Féminin	0,0	0,0	0,0	0,1
B.T.P	5,8	8,4	12,6	9,3
Féminin	0,0	0,1	0,1	0,1
Commerce	12,4	15,6	15,3	13,7
Féminin	0,6	0,9	0,6	1,2
Transport et communication	3,9	4,7	4,9	4,2
Féminin	0,2	0,3	0,2	0,3
Services	6,6	8,1	6,4	8,9
Féminin	2,9	3,4	2,1	3,4
Administration	26,6	37,6	30,8	12,5
Féminin	5,5	7,8	4,6	3,7
Activité exercée hors du Maroc	0,8	2,3	1,1	2,4
Féminin	0,2	0,4	0,2	0,7
PAUVRETE				
<i>Ménages</i>				
Ménages inférieurs au seuil de pauvreté relative	2,8	6,3	13,1	14,2
Ménages inférieurs au seuil de vulnérabilité	4,7	9,1	14,2	17,3
Indice de sévérité	0,3	0,8	1,8	1,7
Indice de développement social	0,59	0,58	0,66	0,46

Conditions d'habitat des ménages	Oued Ed Dahab -Lagouira	Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	Guelmim -Es Smara	Maroc
	%	%	%	%
<i>Nombre de Ménages</i>				
TYPES D'HABITATS				
Villa, niveau de villa	0,4	0,5	0,9	2,2
Appartement	8,8	19,4	1,0	7,6
Maison marocaine traditionnelle	0,8	1,9	3,4	6,8
Maison marocaine moderne	47,2	53,5	57,3	43,3
Maison sommaire ou bidonville	34,5	18,0	5,2	7,2
Habitation de type rural	0,2	0,3	27,1	29
Autres	7,1	5,4	3,8	3,7
ANNEE DE CONSTRUCTION				
1995 à septembre 2004	57,6	30,7	25,2	22,5
1975 à 1994	26,6	40,5	33,3	27,6
1955 à 1974	14,5	28,0	36,8	36,7
1954 ou avant	1,3	0,8	4,5	13,2
<i>Pièce</i>				
1 pièce	23,4	13,1	5,6	12,6
2 pièces	41,9	36,4	23,4	26,0
3 pièces	22,4	29,4	30,6	28,6
4 pièces	6,0	11,7	18,6	15,6
5 pièces et plus	5,3	8,4	20,7	17,0
STATUT D'OCCUPATION				
Ménages propriétaires	42,8	38	61,5	65,1
Ménages locataires	31,9	41,1	24,6	18,3
Logements de fonction	5,0	3,1	3,4	1,8
Logements gratuits	13,5	9,9	6,2	8,6
Taille moyenne des ménages propriétaires	5,0	5,5	5,9	5,7
Taille moyenne des ménages locataires	3,4	3,8	3,8	4,1
OCCUPATION DU LOGEMENT				
<i>Logement total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
Logements occupés	83,4	83,0	80,4	87,3
Logements vides	13,6	15,5	16,7	9,3
Logements secondaires ou saisonniers	3,0	1,5	2,8	3,4

Conditions d'habitat des ménages	Oued Ed Dahab -Lagouira	Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	Guelmim -Es Smara	Maroc
	%	%	%	%
ELEMENTS DE CONFORT				
Cuisine	83,8	90,7	89,1	84,3
W.C.	89,0	92,5	87,0	81,5
Bain moderne ou douche	27,4	26,4	24,8	26,7
Bain local	5,1	3,0	7,0	13,9
Eau courante	59,1	63,5	73,5	57,5
Electricité	77,1	91,8	81,9	71,6
ECLAIRAGE				
<i>Ménages non liés au réseau public</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
Pétrole	0,3	0,3	0,6	5,8
Gaz	47,5	9,5	30,9	44,6
Bougie	41,3	40	42,3	46
Energie solaire	3,0	0,8	9,2	6,3
Groupe électrogène	4,3	2,1	2,5	1,1
Autres	3,1	15,1	9,3	5,6
EAU POTABLE				
<i>Ménages non liés au réseau public</i>				
Puits	14,8	1,6	36,5	43,6
Sources	0,2	0,1	10,2	18,2
Fontaines publiques	56,9	26,6	18,9	23,3
Autres	24,3	64,6	26,5	14,1
EQUIPEMENT DOMESTIQUE				
Télévision	76,7	84,4	78,8	76,4
Parabole	35,1	50,2	51,2	33,8
Téléphone Fixe	10,1	14,2	12,3	14,4
Portable (au moins 1)	66,2	72,8	62,0	60,6
DISTANCE A LA ROUTE GOUDRONEE				
<i>Ménages ruraux</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
Distance 0,1 km	51,8	74,4	37,6	36,9
Distance 1,2 km	6,2	3,9	9,5	11,7
Distance 2,3 km	16,9	1,5	6,6	10
Distance 3,4 km	0,6	1,0	5,3	8,5
Distance 4,5 km	4,1	1,2	3,7	5,2
Distance 5,10 km	0,4	1,2	4,1	4,4
Distance 10 km et plus	19,7	16,8	32,8	23,1
Distance moyenne (km)	4,2	2,8	8,2	4,4

Annexe 2 : Données sectorielles sur les régions du sud

1 - Démographie

ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR PROVINCE ET PAR GRAND GROUPE D'ÂGE								
Provinces	1994				2004			
	0/14 ans	15/59 ans	60 ans et+	Total	0/14 ans	15/59	60 et+	Total
Aousserd				100	30,2	64,6	5,2	100
Oued Ed-Dahab	29,2	67,9	2,9	100	31,4	65,3	3,3	100
Boujdour	27,5	69,3	3,2	100	33,8	62,1	4,1	100
Laâyoune				100	31,3	64,1	4,7	100
Assa-Zag	34,3	61,1	4,5	100	37,2	56,9	5,9	100
Es Semara	27,5	68,8	3,7	100	36,9	58,7	4,4	100
Guelmim	41,2	51,6	7,1	100	32,2	59,5	8,2	100
Tan Tan	36,3	60,4	3,2	100	31,8	63,6	4,6	100
Tata	43,7	47,1	9,2	100	36,0	53,6	10,4	100
Total région	37,5	56,8	5,6	100	33,0	60,8	6,3	100
Maroc	37,0	55,9	7,1	100,0	31,3	60,7	8,0	100,0

Source : RGPH, 2004, HCP

ÉVOLUTION DU TAUX D'URBANISATION PAR RÉGION ET PAR PROVINCE ENTRE 1994 ET 2004		
Région	1994	2004
Oued Ed Dahab-Lagouira	82,6	62,2
Aousserd	20,3	18,2
Oued Ed-Dahab	87,1	73,7
Lâayoune-Boujdour Sakia Al Hamra	91,6	92,3
Boujdour	69,9	79,9
Laayoune	94,7	95,0
Guelmim-Es Semara	56,5	62,0
Assa-Zag	50,7	58,7
Es Semara	72,4	66,8
Guelmim	60,1	68,8
Tan Tan	92,4	95,7
Tata	30,2	32,1
Total	68,4	71,5
Maroc	51,5	55,1

Source : RGPH, 2004, HCP

2 - Analphabétisme, enseignement et formation professionnelle

TAUX D'ANALPHABÉTISME			
PAR PROVINCE ET PAR SEXE ANNÉE 2004			
Région	Masculin	Féminin	Ensemble
Région Oued Ed-Dahab-Lagouira	35,5	44,3	39,0
Province Aousserd	36,8	51,1	42,5
Province Oued Ed-Dahab	35,4	43,5	38,6
Région de Lâayoune Boujdour Sakia El Hamra	20,9	39,5	29,7
Province de Boujdour	31,8	50,9	40,3
Province de Lâayoune	18,7	37,6	27,7
Région de Guelmim-Es Semara	25,4	53,3	40,2
Province de Assa-Zag	31,2	53,3	42,4
Province de Es-Semara	22,9	44,0	33,3
Province de Guelmim	24,5	52,0	39,0
Province de Tan-Tan	22,3	43,2	32,3
Province de Tata	28,6	62,7	48,6
Région de Souss Massa Draa	31,0	61,6	46,9
Province de Agadir-Ida Ou Tan	23,8	47,3	35,5
Province Chtouka-Ait Baha	34,4	69,7	52,5
Province Inezgane-Ait Melloul	24,8	49,0	36,7
Province de Ouarzazate	30,7	61,9	47,2
Province de Taroudannt	38,1	68,3	54,2
Province de Tiznit	31,1	67,9	51,5
Province de Zagora	31,5	66,7	50,7
Région de Gharb Chrarda Beni Hssen	34,8	60,6	47,8
Province de Kenitra	34,5	58,6	46,6
Province de Sidi Kacem	35,3	63,9	49,7
Région de Chaouia Ouardigha	34,3	58,1	46,3
Province de Benslimane	30,6	54,4	42,4
Province de Khouribga	27,1	52,1	40,2
Province de Settât	38,8	62,2	50,5
Région de Marrakech Tensift Al-Haouz	40,4	63,2	52,0
Province de Al Haouz	48,6	74,4	61,6
Province de Chichaoua	54,2	79,1	67,1
Province de El Kelâa Des Sraghna	44,4	68,4	56,4
Province de Essaouira	51,2	75,9	63,7
Province de Marrakech	25,6	45,2	35,6
Région de l'Oriental	30,8	54,2	42,9
Province de Berkane	28,6	53,1	41,3
Province de Figuig	44,5	60,2	52,7
Province de Jerada	34,7	55,9	46,1
Province de Nador	33,4	60,4	47,3
Province de Oujda-Angad	20,1	39,1	30,0
Province de Taourirt	40,2	64,7	53,1

**TAUX D'ANALPHABÉTISME
PAR PROVINCE ET PAR SEXE ANNÉE 2004**

Région	Masculin	Féminin	Ensemble
Région du Grand Casablanca	16,1	33,6	25,0
Province de Casablanca	14,3	31,3	23,0
Province de Mediouna	28,8	48,4	38,4
Province de Mohammedia	19,2	38,8	29,1
Province de Nouaceur	28,4	50,8	39,2
Région de Rabat Salé Zemmour Zaër	21,8	42,1	32,2
Province de Khemisset	36,1	62,4	49,6
Province de Rabat	12,3	28,6	20,7
Province de Salé	19,7	40,0	29,9
Province de Skhirate-Temara	23,3	42,6	32,9
Région de Doukkala Abda	41,0	64,2	52,6
Province de El-Jadida	42,9	67,5	55,2
Province de Safi	38,6	60,2	49,4
Région de Tadla Azilal	39,6	64,7	52,7
Province de Azilal	48,7	74,6	61,9
Province de Beni Mellal	34,9	59,9	48,1
Région de Meknès Tafilalet	29,8	53,6	42,0
Province de Meknès	22,0	43,8	33,1
Province de El Hajeb	35,0	61,0	48,0
Province de Errachidia	25,7	53,4	40,0
Province de Ifrane	36,7	58,0	47,7
Province de Khenifra	41,1	63,4	52,5
Région de Fès Boulemane	28,5	51,8	40,4
Province de Boulemane	36,5	67,2	52,4
Province de Fès	23,2	43,6	33,6
Province de Sefrou	32,4	58,6	46,0
Province de Moulay Yacoub	47,6	77,7	62,5
Région de Taza Al Hoceima Taounate	38,9	69,7	54,8
Province de Al Hoceima	36,0	66,6	52,0
Province de Taounate	43,3	76,4	60,2
Province de Taza	36,6	65,5	51,6
Région de Tanger Tétouan	29,2	53,9	41,5
Province de Chefchaouen	37,8	73,9	55,6
Province de Fahs-Anjra	39,9	68,8	54,0
Province de Larache	37,4	60,4	49,0
Province de Tanger-Assilah	19,6	40,3	30,0
Province de Tétouan	26,4	48,4	37,4
Ensemble	29,4	60,5	43

Source : RGPH, 2004, HCP

**RÉPARTITION DE LA POPULATION
SELON LES LONGUES PARLÉES PAR PROVINCE ANNÉE 2004**

Provinces	Arabe	Arabe et français	Autres
Oued Eddahab	19,6	38,1	12,6
Aousserd	26,6	24,4	6,5
Boujdour	24,2	27,6	7,8
Laayoune	18,7	40,1	13,4
Assa Zag	15,4	30,7	11,4
Essmara	20,7	35,4	10,6
Guelmim	17,4	33,6	10,0
TanTan	19,6	35,6	12,5
Tata	20,0	26,0	5,4
Maroc	17,3	30,3	9,4

Source : RGPH, 2004, HCP

**ÉVOLUTION DES TAUX SPÉCIFIQUES
DE SCOLARISATION DES ENFANTS AGÉS DE 6-11 ANS PAR RÉGION (EN %)**

Régions	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Oued Ed-Dahab-Lagouira	93,1	94,3	98,6	99,1	99,2
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	83,8	89,0	91,9	94,4	95,8
Guelmim-Es-Semara	89,0	87,8	89,6	89,0	87,9
Souss-Massa-Draa	87,2	91,4	92,8	92,9	92,4
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	79,9	86,3	89,1	88,6	89,0
Chaouia-Ouardigha	85,9	90,6	92,1	93,1	90,5
Marrakech-Tensift-Al Haouz	80,2	87,0	89,7	90,8	90,9
L'Oriental	87,7	90,2	91,7	92,6	93,4
Grand Casablanca	96,1	97,9	98,3	96,0	102,8
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	93,3	96,9	98,3	100,1	101,5
Doukkala-Abda	75,7	84,7	87,2	88,0	88,9
Tadla-Azilal	81,2	88,5	90,6	91,1	91,6
Meknès-Tafilalt	88,6	93,1	94,3	94,6	95,4
Fès-Boulmane	91,1	93,9	96,5	96,1	96,7
Taza-Al Hoceima-Taounate	72,6	82,6	84,7	83,7	81,6
Tanger-Tétouan	78,2	86,6	90,2	90,4	90,6
National	84,6	90,0	92,1	92,2	92,9

Source : Département de l'Education Nationale

**EVOLUTION DES TAUX DE SCOLARISATION
DES ENFANTS AGÉS DE 12-14 ANS PAR RÉGION**

Régions	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Oued Ed-Dahab-Lagouira	61,0	89,2	83,0	84,0	84,4
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	82,0	72,4	75,2	79,4	82,5
Guelmim-Es-Semara	70,5	74,8	78,3	80,3	81,5
Souss-Massa-Draa	61,7	66,7	70,8	73,5	74,3
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	50,1	53,6	56,0	58,8	61,4
Chaouia-Ouardigha	58,3	57,9	62,0	64,4	64,0
Marrakech-Tensift-Al Haouz	46,0	51,8	57,5	63,1	64,0
Oriental	65,4	68,4	68,2	68,3	69,0
Grand Casablanca	84,2	87,4	87,9	90,0	95,9
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	77,7	80,4	87,9	89,1	93,6
Doukkala-Abda	46,3	49,0	53,1	54,9	56,0
Tadla-Azilal	53,8	56,8	61,6	62,4	63,0
Meknès-Tafilalet	69,2	72,3	75,8	78,6	80,3
Fès-Boulmane	68,0	70,9	72,7	75,0	76,4
Taza-Al Hoceima-Taounate	46,6	47,0	49,8	50,2	50,8
Tanger-Tétouan	53,1	54,3	57,5	58,8	61,4
National	60,6	63,1	66,3	68,8	70,6

Source : Département de l'Education Nationale

**EVOLUTION DES TAUX DE SCOLARISATION
DES ENFANTS AGÉS DE 15-17 ANS PAR RÉGION**

Régions	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Oued Ed-Dahab-Lagouira	67,8	65,8	75,9	76,0	77,9
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	55,7	56,0	59,0	63,8	68,8
Guelmim-Es-Semara	47,2	50,6	56,2	60,1	63,8
Souss-Massa-Draa	32,2	36,1	39,7	42,5	44,4
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	29,6	31,7	31,1	33,8	34,9
Chaouia-Ouardigha	31,8	34,4	35,3	37,7	37,4
Marrakech-Tensift-Al Haouz	25,4	27,5	30,0	30,2	32,9
Oriental	36,4	37,4	39,9	40,1	40,5
Grand Casablanca	65,9	69,1	68,7	68,9	70,3
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	59,6	61,6	68,7	66,8	68,0
Doukkala-Abda	26,8	28,7	30,1	31,4	32,8
Tadla-Azilal	29,2	30,8	32,9	36,7	37,9
Meknès-Tafilalet	43,1	46,2	47,9	49,4	51,8
Fès-Boulmane	44,4	47,9	49,0	51,4	53,4
Taza-Al Hoceima-Taounate	24,1	25,2	25,7	27,6	27,1
Tanger-Tétouan	29,6	31,4	32,8	33,7	35,6
National	37,2	39,5	41,2	42,8	44,3

Source : Département de l'Education Nationale

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PAR NIVEAU DE FORMATION					
Région	Niveau de Formation				
	Spécialisation	Qualification	Technicien	Technicien Spécialisé	Total
1999/2000					
Oued Ed Dahab-Lagouira	5,2	57,6	37,2	0,0	100,0
Lâayoune-Boujdour	22,2	36,5	37,4	3,9	100,0
Guelmim-Es Semara	26,1	54,4	19,5	0,0	100,0
Total région	23,5	47,2	27,7	1,6	100,0
Maroc	21,6	37,4	34,7	6,3	100,0
2006/2007					
Oued Ed Dahab-Lagouira	5,6	48,8	35,8	9,7	100,0
Lâayoune-Boujdour	23,3	21,0	39,3	16,4	100,0
Guelmim-Es Semara	20,5	32,5	39,7	7,3	100,0
Total région	20,7	28,1	39,2	11,9	100,0
Maroc	16,6	24,5	34,2	24,7	100,0

Source : Annuaire statistique, Direction de la Statistique

EVOLUTION DES TAUX D'INSERTION DES LAURÈATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE MARCHÉ DE L'EMPLOI PAR RÉGION		
Régions	Taux d'insertion (en %)	
	Promotion 2001	Promotion 2005
Provinces du Sud	59,3	55,0
Souss-Massa-Drâa	67,0	61,7
Marrakech Tensift- Haouz	66,7	76,0
Doukkala-Abda	62,6	63,4
Grand Casablanca	59,0	65,8
Chaouia Ouardigha	55,4	62,0
Tadla-Azilal	59,0	68,3
Rabat-Salé Zemmour-Zaër	62,2	64,8
Gaharb-Chrarda Béni Hsen	53,4	53,4
Tanger-Tétouan	71,3	73,9
Fès-Boulemane	69,0	64,4
Oriental	64,3	68,6
Taza-El Hoceima-Taounate	61,6	65,7
Meknès-Tafilalet	61,3	68,7
National	62,0	65,9

Source : Département de la Formation Professionnelle

**EVOLUTION DES EFFECTIFS DES LAURÉATS
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PAR RÉGION (MODE DE FORMATION RÉSIDENTIELLE ET ALTERNÉE)**

Régions	Effectif des lauréats	
	2001	2005
Provinces du Sud	1.790	2.665
Souss-Massa-Darâa	4.754	6.882
Marrakech Tensift- Haouz	4.140	6.053
Doukkala-Abda	3.581	4.547
Grand Casablanca	16.567	17.209
Chaouia Ouardigha	3.486	5.163
Tadla-Azilal	2.097	2.507
Rabat-Salé Zemmour-Zaër	8.558	10.737
Gaharb-Chrarda Béni Hsen	3.139	4.479
Tanger-Tétouan	4.144	5.765
Fès-Boulemane	4.322	5.302
Oriental	4.344	5.394
Taza-El Hoceima-Taounate	1.824	2.357
Meknès-Tafilalet	4.638	5.328
National	67.384	84.388

Source : Département de la Formation Professionnelle

3 - Emploi

TAUX D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION AGÉE DE 15 ANS ET PLUS ET TAUX DE CHÔMAGE SELON LE SEXE ET LA RÉGION POUR L'ANNÉE 2006						
Région	Taux d'activité			Taux de chômage		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Oued Ed-Dahab-Lagouira; Laâyoune-Boujdour- Sakia-El Hamra; Guelmim- Es-Smara	73,4	13,5	43,5	17,5	30,8	19,6
Oriental	77,2	14,6	45,0	17,1	21,3	17,8
Grand Casablanca	73,4	25,6	49,1	14,1	17,8	15,1
Rabat-Salé-Zemmour- Zaër	69,9	24,4	47,2	12,6	17,3	13,8
Meknès-Tafilalet	74,5	21,1	46,6	11,6	11,7	11,6
El Gharb-Chrarda-Beni Hssen	80,6	34,8	57,7	10,1	8,9	9,7
Tanger-Tétouan	77,3	14,0	46,1	8,1	10,6	8,4
Souss-Massa-Draâ	72,2	36,0	53,0	10,5	4,6	8,3
Fès-Boulemane	72,2	26,5	49,0	6,2	7,3	6,5
Doukkala-Abda	82,3	32,3	57,4	6,0	7,2	6,4
Chaouia-Ouardigha	83,5	39,1	61,3	5,8	6,5	6,1
Marrakech-Tensift-Al Haouz	80,9	31,8	55,6	5,2	5,3	5,3
Tadla-Azilal	75,2	31,3	51,3	4,9	5,6	5,1
Taza-Al Hoceima- Taounate	80,0	30,9	55,1	5,4	4,1	5,0
Total	76,4	27,2	51,3	9,7	9,7	9,7

Source : HCP

**TAUX D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION AGÉE DE 15 ANS ET PLUS
ET TAUX DE CHÔMAGE SELON LE SEXE ET LA RÉGION POUR L'ANNÉE 2006 EN MILIEU URBAIN**

Région	Taux d'activité			Taux de chômage		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Oued Ed-Dahab-Lagouira; Laâyoune-Boujdour-Sakia- El Hamra ; Guelmim-Es- Smara	74,4	13,2	44,2	18,3	37,1	21,1
Oriental	73,8	12,9	42,1	19,3	31,8	21,3
Grand Casablanca	72,4	26,0	48,7	14,7	18,3	15,7
Rabat-Salé-Zemmour- Zaër	67,6	23,0	45,1	14,6	20,7	16,2
Meknès-Tafilalet	68,4	14,7	39,8	16,2	24,3	17,8
El Gharb-Chrarda-Beni Hssen	71,2	19,7	44,9	17,9	28,3	20,2
Tanger-Tétouan	73,8	14,8	43,8	12,2	14,8	12,6
Souss-Massa-Draâ	73,1	17,2	45,4	12,5	20,1	13,9
Fès-Boulemane	67,5	18,8	42,4	7,8	13,5	9,1
Doukkala-Abda	73,4	20,6	46,6	13,9	23,5	16,1
Chaouia-Ouardigha	73,3	18,3	44,7	12,3	25,7	15,2
Marrakech-Tensift-Al Haouz	73,3	17,8	45,1	10,7	19,0	12,4
Tadla-Azilal	68,5	19,2	41,8	9,1	18,5	11,4
Taza-Al Hoceima- Taounate	67,6	11,7	38,4	13,4	29,7	16
Total	71,4	19,3	44,7	13,9	20,9	15,5

Source : HCP

**TAUX D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION AGÉE DE 15 ANS ET PLUS
ET TAUX DE CHÔMAGE SELON LE SEXE ET LA RÉGION POUR L'ANNÉE 2006 EN MILIEU RURAL**

Région	Taux d'activité			Taux de chômage		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Oued Ed-Dahab-Lagouira; Laâyoune-Boujdour- Sakia-El Hamra ; Guelmim-Es-Smara	70,7	14,0	41,7	15,4	16,2	15,5
Oriental	82,6	17,6	50,0	13,7	7,6	12,6
Grand Casablanca	85,3	20,4	54,6	7,9	9,0	8,1
Rabat-Salé-Zemmour- Zaër	79,9	31,6	57,2	5,3	5,0	5,3
Meknès-Tafilalet	82,7	30,5	56,1	6,4	2,7	5,4
El Gharb-Chrarda-Beni Hssen	88,1	47,7	68,2	5,1	2,0	4,0
Tanger-Tétouan	82,4	12,6	49,8	2,7	2,0	2,6
Souss-Massa-Draâ	72,2	48,9	58,9	8,6	0,8	4,9
Fès-Boulemane	84,2	48,5	66,8	2,8	0,4	2,0
Doukkala-Abda	87,8	40,0	64,4	2,0	1,7	1,9
Chaouia-Ouardigha	91,6	58,3	75,5	1,7	1,0	1,5
Marrakech-Tensift-Al Haouz	86,8	42,2	63,5	1,6	1,0	1,4
Tadla-Azilal	79,7	39,1	57,5	2,4	1,5	2,1
Taza-Al Hoceima- Taounate	84,1	37,9	60,9	3,2	1,3	2,6
Total	83,4	38,4	60,5	4,6	1,8	3,7

Source : HCP

**TAUX D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION AGÉE DE 15 ANS ET PLUS ET TAUX DE CHÔMAGE NATIONAL
POUR L'ANNÉE 2006 SELON LA RÉGION, LA PROVINCE (OU PRÉFECTURE) ET LE GROUPEMENT DE PROVINCES**

Région, province (ou préfecture) et groupement de provinces (ou préfectures)	Taux d'activité			Taux de chômage		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Région 1 - Oued Ed-Dahab-Lagouira	54,1	60,0	56,6	27,0	14,0	21,2
Région 2 : Laâyoune- Boujdour-Sakia El Hamra	48,6	42,7	48,2	19,7	27,3	20,1
- Laâyoune	48,1	42,7	47,6	22,8	27,3	23,1
Région 3 : Guelmim-Es Smara	38,2	36,5	37,6	20,8	14,8	18,6
- Guelmim	36,7	39,1	37,6	24,4	17,8	22,0
Région 4 : Souss-Massa-Draâ	45,4	58,9	53,0	13,9	4,9	8,3
- Agadir Ida Ou Tanane	49,8	58,9	53,8	13,9	6,7	10,4
- Inezgane-Aït Melloul	42,8	37,2	42,4	14,4	19,8	14,7
- Ouarzazate	43,9	62,5	56,8	11,6	3,9	5,7
- Taroudant	46,1	62,0	58,0	13,3	3,6	5,6
Région 5 : El Gharb-Chrarda- Beni Hssen	44,9	68,2	57,7	20,2	4,0	9,7
- Kénitra	45,8	71,0	57,9	20,8	3,8	10,8
- Sidi Kacem	42,1	64,7	57,2	18,5	4,4	7,8
Région 6 : Chaouia-Ouardigha	44,7	75,5	61,3	15,2	1,5	6,1
- Settat	48,8	74,6	65,7	15,3	1,7	5,2
- Khouribga	40,9	80,4	53,2	13,2	1,2	7,6
Région 7 : Marrakech-Tensift-Al Haouz	45,1	63,5	55,6	12,4	1,4	5,3
- Marrakech	46,1	59,4	49,4	12,5	3,3	9,8
- Essaouira	47,7	66,1	61,1	10,0	0,8	2,8
- El-Kelaa-Des-Sragna	39,7	62,8	56,6	16,1	1,3	4,1
- Al Haouz	40,8	65,2	62,5	10,4	1,1	1,8
Région 8 : Oriental	42,1	50,0	45,0	21,3	12,6	17,8
- Oujda-Angad	40,2	59,5	42,9	24,0	7,5	20,8
- Berkane, Taourirt	42,5	54,9	47,4	17,5	13,5	15,7
- Nador	44,2	45,6	44,9	17,7	12,5	15,1
Région 9 : Grand Casablanca	48,7	54,6	49,1	15,7	8,1	15,1
- Casablanca	48,4	48,4	15,7	15,7
- Nouacer	51,2	53,7	52,9	15,9	8,0	10,3
- Médiouna	55,5	52,1	54,2	10,7	7,8	9,7
- Ben M'Sik Sidi Othmane	50,0	58,1	51,8	18,0	8,4	15,6
Région 10 : Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	45,1	57,2	47,2	16,2	5,3	13,8
- Rabat	47,0	47,0	13,8	13,8
- Salé	46,0	59,1	46,7	18,4	3,0	17,4
- Skhirat-Témara	43,5	46,5	44,2	13,3	11,6	12,9
- Khémisset	36,7	60,5	51,1	22,1	3,9	9,1
Région 11 : Doukkala-Abda	46,6	64,4	57,4	16,1	1,9	6,4
- El Jadida	50,8	70,0	64,5	15,4	2,3	5,3
- Safi	43,6	53,4	48,3	16,6	0,8	8,3
Région 12 : Tadla-Azilal	41,8	57,5	51,3	11,4	2,1	5,1
- Beni Mellal	42,2	55,3	48,9	11,6	2,8	6,5
- Azilal	39,9	60,6	56,6	10,6	1,2	2,5

Région 13 : Meknès-Tafilalet	39,8	56,1	46,6	17,8	5,4	11,6
- Meknès	42,1	62,8	46,6	19,6	6,1	15,7
- El Hajeb-Ifrane	42,9	61,3	52,5	16,9	8,1	11,5
- Errachidia	36,2	43,7	40,8	10,7	3,8	6,1
- Khénifra	35,3	63,1	47,9	18,8	4,1	10,0
Région 14 : Fès-Boulemane	42,4	66,8	49,0	9,1	2,0	6,5
- Fès	42,9	55,6	43,1	8,9	5,7	8,8
- Zouagha-My Yacoub, Sefrou et Boulmane	39,9	67,1	58,7	10,7	1,9	3,7
Région 15 : Taza-Al Hoceima- Taounate	38,4	60,9	55,1	16,0	2,6	5,0
- Taza	39,3	57,0	50,2	17,1	3,6	7,6
- Al Hoceima	34,3	56,0	49,6	16,4	3,8	6,4
- Taounate	41,4	65,7	63,1	11,8	1,6	2,3
Région 16 : Tanger-Tétouan	43,8	49,8	46,1	12,6	2,6	8,4
- Tétouan	40,0	49,6	42,4	16,2	6,1	13,2
- Tanger-Assilah	47,1	46,5	47,1	10,4	3,0	9,9
- Larache	42,4	53,0	48,0	13,6	0,8	6,2
- Chefchaouen	37,7	48,1	46,9	11,8	2,3	3,1
TOTAL	44,7	60,5	51,3	15,5	3,7	9,7

Source : HCP

4 - Infrastructure de base

ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ ET À L'INFRASTRUCTURE DE BASE PAR RÉGION ET PAR PROVINCE EN 2004						
	% ménages propriétaires de leur logement	% des ménages branchés au réseau d'eau potable	% des ménages branchés au réseau d'électricité	% des ménages branchés au réseau d'assainisse- ment public	% des ménages ayant le téléphone fixe	% des ménages ayant le téléphone mobile
Oued Ed Dahab-Lagouira	45,0	59,1	77,1	42,4	10,1	66,2
Aousserd	71,6	35,4	75,9	29,2	10,4	45,6
Oued Ed Dahab	44,5	61,3	77,3	43,6	10,1	68,2
Lâayoune-Boujdour	42,0	63,5	91,8	50,1	14,2	72,8
Boujdour	64,9	33,0	85,1	0,0	7,5	63,8
Lâayoune	37,2	69,8	93,2	60,5	15,6	74,6
Guelmim-Es Smara	61,9	73,5	81,9	28,4	12,3	62,0
Assa Zag	52,8	76,3	78,6	2,5	18,5	53,6
Es Smara	46,5	68,5	92,7	62,3	13,7	68,1
Guelmim	64,2	75,3	84,1	38,1	13,2	66,7
Tan Tan	43,1	71,1	87,2	32,8	14,0	69,7
Tata	81,2	74,1	70,1	0,0	7,4	48,2
Maroc	68,2	57,5	71,6	48,6	14,4	60,6

Source : RGPH, 2004, HCP

Annexe 3 :

Classement des communes des provinces du sud selon le taux de pauvreté

Source : HCP, Cartographie de la pauvreté, du développement humain et du développement social, 2004

Province	Commune	Taux de pauvreté (%)	Taux de vulnérabilité (%)	Indice de		Indice communal de développement	
				Sévérité de la pauvreté	Inégalité (Gini)	Humain	Social
Tan-Tan	Ben Khlil	44,62	25,22	6,48	26,59	0,463	0,061
Laayoune	Tah	42,96	27,06	6,26	33,07	0,552	0,168
Tata	Allougoum	40,31	24,10	6,03	36,78	0,502	0,586
Guelmim	Echatea El Abied	38,50	26,69	5,26	33,03	0,469	0,035
Tata	Tlite	38,09	26,32	5,49	34,72	0,507	0,483
Tata	Akka (M)	38,03	22,76	6,46	41,17	0,632	-
Tata	Akka Ighane	36,33	25,17	5,40	38,52	0,512	0,779
Tan-Tan	Msied	35,44	22,74	5,42	37,94	0,488	0,463
Tata	Kasbah Sidi Abdellah Ben (M)	34,31	27,20	4,72	35,63	0,540	0,432
Guelmim	Taghjijt	31,05	23,52	4,28	41,51	0,517	0,605
Tata	Ait Ouabelli	27,70	24,04	3,61	39,25	0,608	0,707
Guelmim	Ait Boufoulen	27,56	25,82	3,63	33,70	0,523	0,270
Tata	Tissint	27,40	25,42	3,63	38,23	0,542	0,738
Guelmim	Aday	23,54	22,02	3,07	43,77	0,632	0,786
Tan-Tan	Abteh	23,39	20,80	3,11	42,72	0,397	0,467
Guelmim	Rass Oumlil	23,12	25,89	2,66	40,50	0,566	0,215
Guelmim	Tiglit	22,36	23,21	2,60	30,00	0,374	0,029
Tata	Tamanarte	22,27	21,92	2,84	42,54	0,528	0,649
Tata	Tagmout	22,13	23,31	2,78	41,02	0,559	0,642
Tata	Tata (M)	21,83	19,99	3,27	44,14	0,668	-
Tata	Tizaghte	20,64	22,40	2,51	40,41	0,582	0,452
Tata	Ibn Yacoub	19,04	20,85	2,39	37,94	0,496	0,426
Tata	Issafen	18,62	19,66	2,28	44,33	0,590	0,500
Guelmim	Ifrane Atlas Saghir	18,56	20,57	2,29	42,07	0,622	0,842
Tata	Oum El Guerdane	18,04	21,34	2,25	36,82	0,592	0,581
Guelmim	Tagante	17,71	20,08	2,12	39,86	0,607	0,861
Guelmim	Taghjijt (AC)	17,46	19,07	2,45	39,19	0,636	-
Guelmim	Amtdi	17,18	19,57	2,06	39,67	0,564	0,603
Tata	Tizounine	17,05	22,62	2,08	36,09	0,606	0,874
Guelmim	Aferkat	16,90	20,07	1,97	36,24	0,508	0,388
Tata	Foum Zguid (M)	16,74	18,18	2,47	39,55	0,611	-

Province	Commune	Taux de pauvreté (%)	Taux de vulnérabilité (%)	Indice de		Indice communal de développement	
				Sévérité de la pauvreté	Inégalité (Gini)	Humain	Social
Tan-Tan	Tilemzoun	16,09	19,87	1,84	38,54	0,46	0,475
Assa-Zag	Aouint Lahna	16,02	17,22	2,15	45,29	0,602	0,328
Tata	Fam El Hisn (M)	15,95	19,26	2,17	40,32	0,620	-
Laayoune	Akhfennir	15,09	18,04	1,76	41,18	0,635	0,534
Tata	Aguinane	13,82	18,21	1,60	42,21	0,616	0,493
Aousserd	Zoug	13,28	17,68	1,46	38,93	0,622	0,966
Guelmim	Timoulay	12,56	16,28	1,41	42,77	0,614	0,786
Es-Smara	Jdiriya	11,56	13,95	1,32	39,50	0,656	0,810
Aousserd	Tichla	11,35	16,22	1,47	35,99	0,667	0,964
Tata	Tigzmerte	10,83	14,86	1,16	39,55	0,638	0,682
Guelmim	Bouizakarne (M)	9,95	12,97	1,36	42,05	0,711	-
Oued-Ed-Dahab	Mijik	9,73	12,03	0,99	37,19	0,675	1,000
Tata	Adis	8,67	13,40	0,92	37,48	0,647	0,907
Laayoune	Tarfaya (M)	8,10	11,53	1,08	43,13	0,676	-
Aousserd	Aghouinite	8,00	10,66	1,01	25,37	0,698	1,000
Tan-Tan	Tan Tan (M)	7,65	11,12	1,03	41,76	0,693	-
Laayoune	Boukraa	7,58	11,12	0,79	42,14	0,684	0,902
Guelmim	Guelmim (M)	7,32	10,27	0,98	41,62	0,686	-
Assa-Zag	Assa (M)	7,23	10,93	0,93	40,75	0,687	-
Assa-Zag	Touizgui	7,13	8,36	0,76	27,25	0,553	0,928
Guelmim	Targa Wassay	7,12	13,34	0,71	35,47	0,614	0,624
Tan-Tan	Chbika	6,80	12,36	0,69	38,89	0,471	0,258
Assa-Zag	Labouirat	6,76	8,45	0,89	24,81	0,545	0,652
Guelmim	Fask	6,42	10,07	0,62	41,29	0,656	0,796
Laayoune	Laayoune (M)	6,29	9,17	0,84	42,03	0,712	-
Boujdour	Boujdour (M)	6,08	9,56	0,80	42,11	0,687	-
Aousserd	Aousserd	5,73	7,98	0,63	45,22	0,588	0,773
Guelmim	Labyar	5,44	7,41	0,53	39,40	0,684	0,762
Laayoune	Daoura	5,28	8,94	0,50	37,11	0,598	0,432
Assa-Zag	Zag (M)	5,11	8,34	0,67	37,98	0,729	-
Es-Smara	Haouza	4,85	8,23	0,45	39,58	0,635	0,924
Laayoune	Dcheira	4,74	7,80	0,47	39,92	0,640	0,855

Province	Commune	Taux de pauvreté (%)	Taux de pauvreté (%)	Indice de		Indice communal de développement	
				Sévérité de la pauvreté	Inégalité (Gini)	Humain	Social
Es-Smara	Es-Smara (M)	4,59	7,42	0,58	41,24	0,719	-
Guelmim	Asrir	4,58	8,20	0,43	42,46	0,678	0,686
Guelmim	Abaynou	4,41	7,77	0,43	41,23	0,656	0,763
Assa-Zag	Aouint Yghomane	4,38	7,94	0,39	44,16	0,651	0,331
Es-Semara	Sidi Ahmed Laaroussi	4,04	7,12	0,36	45,54	0,473	0,82
Oued-Ed-Dahab	Bir Anzarane	3,90	6,21	0,41	38,10	0,713	0,938
Es-Smara	Tifariti	3,75	5,48	0,38	46,13	0,751	0,962
Laayoune	El Hagounia	3,66	6,15	0,40	42,83	0,765	0,992
Laayoune	El Marsa (M)	3,10	4,26	0,42	50,03	0,798	-
Oued-Ed-Dahab	Dakhla (M)	3,07	5,19	0,37	44,19	0,743	-
Oued-Ed-Dahab	Gleibat El Foula	2,39	4,42	0,29	30,19	0,724	0,949
Laayoune	Foum El Oued	1,62	3,57	0,11	38,48	0,738	0,521
Oued-Ed-Dahab	Oum Dreyga	1,50	4,03	0,12	33,06	0,647	0,967
Guelmim	Taliouine Assaka	1,22	2,47	0,08	40,75	0,725	0,935
Assa-Zag	Al Mahbass	0,97	1,94	0,03	30,10	0,787	0,547
Aousserd	Lagouira (M)	0,95	1,65	0,08	35,73	0,740	-
Tan-Tan	El Ouatia (M)	0,50	0,89	0,05	36,67	0,871	-
Boujdour	Gueltat Zemmour	0,30	0,45	0,00	25,45	0,434	0,467
Guelmim	Laqsabi Tagoust	0,25	0,57	0,02	41,07	0,749	0,741
Aousserd	Bir Gandouz	0,09	0,24	0,01	35,37	0,794	0,322
Oued-Ed-Dahab	Imlili	0,04	0,26	0,00	33,82	0,772	0,352
Es-Semara	Amgala	0,04	0,10	0,00	35,59	0,826	0,700
Oued-Ed-Dahab	El Argoub	0,03	0,21	0,00	35,48	0,814	0,493
Boujdour	Jraifia	0,00	0,26	0,00	33,52	0,578	0,354
Boujdour	Lamssid	0,00	0,00	0,00	30,63	0,628	0,362

Glossaire

Approches, concepts et définitions des indicateurs

Il s'agit d'une présentation thématique de la consistance empirique et analytique des indicateurs selon qu'ils se rapportent au développement, au niveau de vie, aux ensembles 'Pauvreté et vulnérabilité' et 'inégalité et exclusion sociale', au capital humain (éducation et alphabétisation), à l'activité économique et chômage, ou encore à l'infrastructure sociale physique dont notamment l'accès aux équipements sociaux.

1. Indicateurs du développement

Indicateur du développement humain (IDH) :

C'est un indice composite initié par le PNUD, calculé par la moyenne de trois indices quantifiant la santé mesurée par l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation mesuré par un indicateur combinant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux brut de scolarisation tous niveaux confondus, et le niveau de vie mesuré d'après le PIB réel par habitant exprimé en dollar américain en parité de pouvoir d'achat (PPA).

PPA (parité de pouvoir d'achat) :

C'est un taux de change qui prend en compte les différences de prix entre les pays et permet une comparaison internationale des revenus réels. Un dollar américain en PPA (noté 1 \$ US PPA dans le Rapport) correspond au même pouvoir d'achat dans l'économie nationale qu'un dollar US PPA aux États-Unis.

Indice communal de développement humain :

C'est un indice composite comportant trois éléments : la santé mesurée par le taux de mortalité infantile, le niveau d'éducation

mesuré par un indicateur combinant pour les deux tiers le taux d'alphabétisation des individus âgés de 10 ans et plus et pour un tiers le taux de scolarisation de la population dont l'âge est compris entre 7 et 12 ans, et le niveau de vie approché par la dépense annuelle moyenne par personne.

Indice communal de développement social :

C'est un indice composite (pour le milieu rural) synthétisant trois éléments : l'accès à l'eau potable mesuré par la proportion des ménages disposant de l'eau potable d'une source publique, l'accès à l'électricité mesuré par la proportion des ménages disposant de l'électricité, et l'accès au réseau routier mesuré par la proportion des ménages vivant dans un rayon de moins de 2 Km par rapport à une route.

Indice de bien-être économique :

C'est un indice calculé en rapportant la dépense annuelle moyenne par personne au seuil de pauvreté relative, définie ci-après. Il exprime le niveau de vie en multiple du seuil de pauvreté et se prête aisément à la comparaison dans le temps et l'espace.

2. Dépenses de consommation et niveau de vie

Dépenses de consommation des ménages :

Les dépenses de consommation des ménages s'étendent à toutes les sorties d'argent engendrées par l'acquisition de biens et services alimentaires et non alimentaires, loyers ou valeurs locatives des logements, autoconsommation et autofourniture, transferts, taxes non liées à l'exercice d'une activité professionnelle, et avantages en nature engendrés par l'exercice d'une activité salariée. En tenant compte des transferts et des taxes en question, les dépenses de consommation constituent une variable des revenus disponibles des ménages.

Indicateur du niveau de vie :

Dans le Rapport sur le développement humain des régions du sud, la pauvreté et le bien-être économique sont évalués à l'aide de mesures monétaires. Il importe alors de choisir ou le revenu ou la consommation comme indicateur de niveau de vie. Pour autant que les enquêtes auprès des ménages recueillent des données détaillées sur la consommation, les normes internationales appliquées aux pays en développement estiment que les dépenses de consommation sont les meilleurs indicateurs de la pauvreté dans les pays en développement.

En fait, face à la fluctuation des revenus et à leur vulnérabilité aux sous-déclarations, les dépenses de consommation constituent, de part leur fiabilité et leur stabilité dans le temps, l'agrégat le plus adéquat à l'analyse de la pauvreté, aussi bien au Maroc que dans tous les pays en développement. Ce choix de la consommation des ménages comme indicateur du bien-être économique se justifie, en outre, par l'assimilation du niveau de vie à la satisfaction que procure la consommation de biens et services, et aussi par la capacité des dépenses de consommation à traduire plus fidèlement le niveau de vie réel des ménages et leur aptitude à couvrir leurs besoins fondamentaux, au sens de la définition de la pauvreté.

Dépense de consommation par habitant :

Comme les ménages ont des tailles différentes, l'indicateur du niveau de vie d'un ménage donné

est calculé en divisant sa dépense totale annuelle par un indice de sa composition démographique. Lorsque cet indice est assimilé au nombre de membres du ménage, l'indicateur du niveau de vie est approché par la dépense annuelle moyenne par personne.

3. Approche et mesures de la pauvreté

Seuil de pauvreté alimentaire :

C'est le coût d'un panier de biens et services alimentaires permettant le minimum requis en calories, recommandé par la FAO et l'OMS. Le minimum requis en calories par individu et par jour a été établi par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) en appliquant la Table des besoins énergétiques recommandés (Recommended Daily Allowance, FAO-OMS) à la structure de la population en 2000/01 selon le sexe, l'âge et la situation des femmes vis-à-vis de la grossesse et de l'allaitement. Le minimum requis ainsi calculé s'élève à 1984 Kcal par jour et par personne en 2001 contre 1780 Kcal en 1985.

Seuil de pauvreté absolue :

Il est obtenu en majorant le seuil de la pauvreté alimentaire d'une dotation minimale de biens et services non alimentaires, équivalente, selon l'approche de la Banque Mondiale, au coût des acquisitions non alimentaires réalisées par les ménages qui ne satisferaient leurs besoins alimentaires que lorsqu'ils leur consacraient le total de leur budget.

Seuil de pauvreté relative :

C'est la somme du seuil de la pauvreté alimentaire et d'une allocation non alimentaire plus conséquente, définie selon l'approche de la Banque Mondiale par le coût des acquisitions non alimentaires des ménages qui atteignent exactement le minimum alimentaire requis.

Taux de pauvreté :

La pauvreté est évaluée au Maroc d'après un seuil de pauvreté relative. Le taux de pauvreté est, dans ce cas, la proportion de la population dont la dépense par tête est inférieure au seuil de pauvreté relative, estimé en 2004, par ménage moyen et par mois, à 1687 DH en milieu urbain (5,6 membres) et à 1745 DH en milieu rural (6,4 membres).

Taux de vulnérabilité :

C'est la proportion de la population dont la dépense par tête est comprise entre 1 et 1.5 fois le seuil de pauvreté relative. Il s'agit de la population qui n'est pas pauvre au sens strict, mais qui court un grand risque de tomber dans la pauvreté.

4. Exclusion sociale et inégalité

Exclusion sociale :

La notion d'exclusion sociale a considérablement évolué au cours des trente dernières années. De la définition pratiquée dans les années 1970 'handicapés physiques et mentaux, invalides âgés, drogués, délinquants, etc.', cette notion s'élargit aujourd'hui à la disqualification, à la relégation ou encore à la désaffiliation, considérées comme une menace pesant sur certaines populations. Faute d'indicateur précis, l'exclusion est généralement mesurée par l'incidence du chômage chronique (de plus d'une année), de l'habitat sommaire et des handicaps physiques et mentaux. Le taux de vulnérabilité présenté plus haut constitue aussi une bonne approximation de l'exclusion.

Inégalité - mesurée par le coefficient de Gini :

Ce coefficient mesure le degré d'inégalité dans la société, c'est-à-dire de déviation de la distribution des dépenses de consommation des ménages (ou des revenus) entre les individus ou les ménages dans un pays par rapport à une distribution égalitaire. Le coefficient de Gini va de la valeur de 0 qui représente une égalité absolue, à la valeur 1 qui exprime une inégalité absolue.

5. Accès à l'éducation-formation

Taux net d'admission :

C'est l'effectif des nouveaux élèves de première année de l'enseignement primaire ayant l'âge officiel d'admission dans cet enseignement en pourcentage de la population correspondante.

Taux net de scolarisation :

C'est la part des élèves scolarisés, ayant la limite d'âge de scolarisation dans un cycle de l'enseignement, dans la population ayant un âge correspondant à la scolarisation dans ce cycle.

Taux brut de scolarisation :

Le nombre total d'élèves ou d'étudiants inscrits à un niveau scolaire donné, quel que soit leur âge, exprimé sous la forme d'un pourcentage de la population du groupe d'âge théorique pour le même niveau d'éducation. Pour le niveau supérieur, la population prise en compte pour le groupe d'âge correspond aux cinq années suivant l'âge de fin des études secondaires. Des taux de scolarisation bruts supérieurs à 100 % sont indicatifs de l'inscription d'élèves ou d'étudiants (redoublant) n'appartenant pas au groupe d'âge théorique scolarisé à ce niveau d'éducation.

Taux brut de scolarisation-tous niveaux confondus :

C'est le nombre d'élèves inscrits aux niveaux d'éducation primaire, secondaire et supérieur, quel que soit leur âge, exprimé sous la forme d'un pourcentage de la population théorique d'âge scolaire pour les trois niveaux. Dans le Rapport sur le développement humain des régions du sud, ce taux est le rapport de l'effectif des scolarisés à tous les niveaux d'éducation et de formation, à l'effectif des '6 - 22 ans'.

Taux d'alphabétisation des adultes :

La proportion de la population adulte âgée d'au moins 15 ans alphabétisée, exprimée en pourcentage de la population correspondante, totale ou d'un sexe particulier, à un moment particulier, en général au milieu de l'année. À des fins statistiques, une personne est alphabétisée si elle peut lire et écrire en les comprenant quelques lignes simples concernant sa vie quotidienne.

6. Emploi et activités économique de la population

Population active :

Toutes les personnes, au cours de la période de référence, qui occupaient un emploi rémunéré, ou étaient employées à leur propre compte, ou avaient un emploi mais ne travaillaient pas (maladie), ou sans emploi mais âgées de 15 ans et plus disponibles à travailler et à la recherche active d'un travail.

Taux de chômage :

Le chômage se rapporte à toutes les personnes au-dessus d'un âge donné (15 ans pour le cas du Maroc) qui n'occupent pas un emploi rémunéré ou ne travaillent pas à leur propre compte, mais sont disponibles pour travailler et ont pris des mesures spécifiques en vue de la recherche d'un emploi rémunéré ou de travailler à leur propre compte. Le taux de chômage est le pourcentage des actifs en chômage dans la population active âgée de 15 ans et plus (chômeurs et actifs occupés).

Taux d'activité :

C'est une mesure de la proportion de la population en âge de travailler, présente de manière active sur le marché du travail, soit en occupant un emploi, soit en étant à la recherche active d'un travail. Le taux d'activité est calculé en exprimant le nombre de personnes de la population active sous la forme d'un pourcentage de la population en âge de travailler.

7. Accès aux équipements sociaux**Taux d'assainissement liquide:**

C'est le pourcentage de la population disposant de l'accès à des installations appropriées, telles qu'un raccordement au réseau des égouts ou à un

système de fosses septiques, de latrines à chasse d'eau, de latrines simples à fosse, ou de latrines améliorées à fosse auto ventilée.

Taux d'accès à l'eau salubre:

Le pourcentage de la population disposant de l'accès raisonnable à l'un des types d'approvisionnement en eau potable suivants : domicile relié au réseau de distribution, bornes fontaines, trous de sonde, puits protégés et sources protégées. Dans les normes internationales, l'accès raisonnable est défini comme la disponibilité d'au moins 20 litres d'eau par personne et par jour en provenance d'une source dans un rayon d'un kilomètre de la résidence de l'utilisateur.

Population sans accès à l'électricité :

Elle se rapporte à l'absence d'accès au niveau des ménages, c'est-à-dire au nombre d'habitants dont les domiciles ne sont pas pourvus d'alimentation électrique. L'accès à l'électricité comprend l'électricité vendue commercialement, à la fois sur le réseau et hors réseau. Le taux d'électrification indique le nombre de personnes ou de ménages disposant de l'accès à l'électricité en pourcentage de la population totale.

Taux d'accès des ruraux aux routes :

C'est la proportion des ménages ruraux distants à moins de 2 km d'une route goudronnée. ■

Sources :

- Haut-Commissariat au Plan (2008): *Les indicateurs sociaux du Maroc en 2006*.
- Haut-Commissariat au Plan (2006): *Pauvreté, développement humain et développement social, 2005*.
- Haut-Commissariat au Plan (2008): *Les Cahiers du Plan 2006, n°9 'Mesure de la pauvreté au Maroc'*.
- *Rapport mondial sur le développement humain 2007/08 PNUD*
- *MEDA-E TE, Régional project 2007 : Note méthodologique n°1 sur les indicateurs*.

